



Règles et Règlements du NDCC

En vigueur le 1^{er} jan 2025 - Révisés en novembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. GÉNÉRALITÉS	5
1.1. Portée et Objectifs du Conseil National en Danse du Canada (NDCC)	5
1.2. Terminologie	5
2. RÈGLEMENTS POUR ORGANISATEURS ET SANCTION DE COMPÉTITION	7
2.1. Coordination and Uniformité.....	7
2.2. Sanction de Compétition	8
2.2.1. Règles Générales.....	8
2.2.2. Types d'Événements Sanctionnés	9
2.2.3. Types d'Événements Non-Sanctionnés	10
2.3. Dates Calendrier et Contraintes de Distance.....	10
2.4. Titres de Championnat.....	11
2.4.1. Règles Générales.....	11
2.4.2. Titres de Championnat	12
2.5. Exigences Préliminaires.....	12
2.6. Officiels – Sélection and Règlements.....	13
2.6.1. Règles générales	13
2.6.2. Liste des Officiels	14
2.6.3. Juge en Chef.....	
2.6.4. Juges.....	14
2.6.5. Juges Pénalisateurs (Invigilators).....	15
2.6.6. Compilateurs.....	15
2.6.7. Coordonnateur de Compétition	15

2.6.8.	Observateur Officiel.....	15
2.6.9.	Nombre de Juges Requis et Horaire	16
2.6.9.1.	Généralités	16
2.6.9.2.	Compétitions Amateur	16
2.6.9.3.	Compétitions Pro-Am	16
2.6.9.4.	Compétitions Professionnelles.....	17
2.6.9.5.	Compétitions avec Titres de Championnat.....	17
2.7.	Prix en Espèces.....	17
2.8.	Formulaires d'Inscription	17
2.9.	Compétiteurs Étrangers	18
3.	DÉROULEMENT DE COMPÉTITIONS	18
3.1.	Règles Générales.....	18
3.2.	Rondes de Compétition et Rappels.....	19
3.3.	Danses et Durée de la Musique	21
3.3.1.	International Ballroom.....	21
3.3.2.	International Latin	21
3.3.3.	Style Américain (ou Social) Smooth.....	22
3.3.4.	Style Américain (ou Social) Rhythm.....	22
3.3.5.	Autres Styles	22
3.3.6.	Ballroom Théâtral, Cabaret, Présentation, Show Routine et Show Danse	22
3.4.	Tempi de Musique	23
4.	RÈGLES GÉNÉRALES POUR COMPÉTITEURS	25
4.1.	Exigences pour les Danses	25
4.1.1.	Généralités.....	25
4.1.2.	Restrictions pour tous les Niveaux de Danse	25
4.1.3.	Ballroom Théâtral, Cabaret, Présentation, Show Routine et Show Danse	25
4.2.	Code d'Éthique du Compétiteur	26
4.3.	Code Vestimentaire	26
4.3.1.	Généralités.....	26
4.3.2.	Amateur	27

4.3.3.	Élèves Pro-Am	27
4.4.	Équivalence Internationale	27
4.5.	Représenter le Canada dans un Championnat International	28
4.6.	Amateur Agissant comme Instructeur	28
4.7.	Résolution de Conflits	28
5.	RÈGLEMENTS ET RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT DU JURY	29
6.	RÈGLEMENTS POUR ÉVALUATIONS ET RESPONSABILITÉS D'UN JUGE	31
7.	RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS PROFESSIONNELLES Error! Bookmark not defined.	
7.1.	Admissibilité d'un Compétiteur Professionnel	33
7.2.	Généralités	33
7.3.	Catégories Ouvertes.....	33
7.4.	Catégories Rising Star.....	33
7.5.	Compétitions et Championnats Show Danse	34
8.	RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS AMATEUR.....	34
8.1.	Exigences d'Enregistrement et Admissibilité d'un Compétiteur Amateur	34
8.2.	Généralités	34
8.3.	Catégories d'Événements Compétitifs.....	34
8.4.	Catégories et Niveaux de Danse Amateur	35
8.4.1.	Généralités.....	35
8.4.2.	International Ballroom V T VV F Q.....	35
8.4.3.	International Latin C S R P J	37
8.4.4.	Style Américain ou Social – Smooth V T F VV	37
8.4.5.	Style Américain ou Social – Rhythm C R SW B M	37
8.4.6.	Style Américain ou Social – Danse Additionnelles Smooth et Rhythm	38
8.4.7.	Catégories Spéciales et Championnats.....	38
8.5.	Liste des Figures pour les Catégories de Syllabus Amateur.....	38
8.5.1.	Généralités.....	38
8.5.2.	Syllabus - Liste des Figures en International Ballroom.....	39
8.5.3.	Syllabus – Liste des Figures en International Latin.....	40
8.5.4.	Liste des Figures en Style Américain ou Social - Smooth et Rhythm.....	40

8.5.5.	Syllabus International - Restrictions	41
8.5.6.	Syllabus Amateur – Exigences et Pénalités	41
8.6.	Divisions d'Âge	41
8.6.1	Divisions Juvénile 1 et 2, Junior 1 et 2, Jeunesse et Adulte (19+).....	42
8.6.2	Couples en Divisions Juvénile 1 et 2, Junior 1 et 2, et Jeunesse.....	42
8.6.3	Adulte 1, 2, 3 and 4 Categories.....	42
8.7.	Compétitions Amateur Solo Individuel.....	43
8.8.	Compétitions Amateur Mixte	43
8.9.	Compétitions Amateur Même Genre	44
8.10.	Compétitions Amateur Pré-Compétitif.....	44
9.	RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS PRO-AM	45
9.1.	Généralités.....	45
9.2.	Admissibilité d'un Élève Compétiteur Pro-Am	45
9.3.	Admissibilité d'un Enseignant Professionnel Pro-Am.....	45
9.4.	Catégories et Niveaux de Danse Pro-Am	46
9.5.	Divisions d'Âge	46
9.6.	Évaluations.....	47
10.	RÈGLEMENTS POUR LES MATCH D'ÉQUIPE (TEAM MATCH).....	47
10.1.	Exigences Générales.....	47
10.2.	Déroulement	48
10.3.	Évaluation et Pointage	48
10.4.	Couples Représentatifs.....	49
11.	LISTE DES ANNEXES.....	49

1. GÉNÉRALITÉS

Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice à la forme féminine.

1.1. Portée et Objectifs du Conseil National en Danse du Canada (NDCC)

- 1.1.1. Le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) est un organisme national dont le mandat général est de sanctionner les compétitions en Danse Ballroom à travers le Canada et de tenir le registre des compétiteurs amateur canadiens.
- 1.1.2. Le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) est un organisme qui chapeaute à la fois la Fédération Canadienne en Danse Sportive (CDF) et le Conseil Canadien en Danse et Danse Sportive (CDDSC).
- 1.1.3. La mission du Conseil National en Danse du Canada (NDCC) est de réglementer les compétitions en Danse Ballroom tenues au Canada.
- 1.1.4. Les règles et règlements du NDCC sont formulés afin de protéger et d'assurer l'adhérence aux standards élevés associés aux exigences du NDCC pour délivrer les sanctions pour les événements.
- 1.1.5. Le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) est responsable de voir à ce que ses règles et règlements soient respectés au sein des événements en Danse Ballroom tenus au Canada et sanctionnés par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC).
- 1.1.6. Le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) a le droit, à tout moment, de rendre toute décision que le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) considère appropriée en lien avec l'application des présents règlements.
- 1.1.7. Les règlements prescrits par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) régissent tous les événements en Danse Ballroom Professionnel, Pro-Am et Amateur; style International, style Américain et style Social, pour tous les niveaux et toutes les divisions d'âge.
- 1.1.8. Tous les compétiteurs qui participent à un événement sanctionné par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) doivent adhérer aux règles et règlements de compétition tels que prescrits par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC).
- 1.1.9. Un compétiteur amateur qui s'inscrit au registre des compétiteurs amateur du Conseil National en Danse du Canada (NDCC) accepte d'emblée que son numéro d'enregistrement, la date de renouvellement de son inscription, son nom et le nom de son partenaire soient publiés sur le site web du Conseil National en Danse du Canada (NDCC).

1.2. Terminologie

- 1.2.1. **DANSE BALLROOM** : réfère aux danses pour lesquelles deux (2) personnes dansent ensemble en couple.



- 1.2.2. **COUPLE**: un couple se définit dans le genre traditionnel en ballroom et, dans tout genre de danse inclue dans les championnats, compétitions et événements sanctionnés par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC), comme un conducteur (leader) et un accompagnateur (follower), ceci sans égard au sexe ou au genre du danseur. Cette règle s'applique à toutes les catégories de danseurs, professionnel, élève compétiteur en pro-am, compétiteurs élève/élève, amateur et amateur mixte.
- 1.2.3. **PROFESSIONNEL** : est une personne qui correspond à l'une ou à toutes les descriptions suivantes :
- a) Est membre reconnu par examen d'une Organisation Professionnelle.
 - b) Est enregistré en tant que professionnel auprès du CDF ou du CDDSC ou de toute autre organisation professionnelle reconnue par le WDC.
 - c) Toute personne qui reçoit des gains financiers par l'enseignement ou par des démonstrations, **À L'EXCEPTION** de compétiteurs Amateur qualifiés de niveau élite qui enseignent ou font des démonstrations avec la permission du NDCC.
 - d) Le partenaire d'un élève amateur ou d'un compétiteur amateur enregistré dans des compétitions pro-am.
 - e) Toute personne qui se déclare comme étant professionnelle par langage ou par acte, par exemple : faire des démonstrations, faire des spectacles, enseigner, être engagé comme partenaire, s'affichant comme tel, ou participer dans des compétitions professionnelles ou des match d'équipes (team match).
- 1.2.4. **AMATEUR** : quelqu'un pour qui la danse est strictement une activité récréative ou un sport de compétition. Un danseur ne peut pas participer à des compétitions amateurs, amateurs mixtes ou Pro-Am (en tant que participant amateur) s'il s'est livré à l'une des activités professionnelles suivantes :
- a) Appartient ou a appartenu à une organisation professionnelle de danse de salon.
 - b) Partenaire d'un danseur amateur dans une compétition Pro-Am.
 - c) Participé à des compétitions professionnelles ou à des Team March professionnels.
 - d) Fait l'objet d'une publicité qui le promeut en tant que professionnel, enseignant ou entraîneur.
 - e) Il n'y a pas de période d'attente avant qu'un amateur devenant professionnel puisse participer à des championnats et des compétitions professionnels.
 - f) Cependant, un couple ne peut pas concourir en tant qu'amateur et professionnel dans le même événement.

Note :

Les compétiteurs amateurs, Pro-Am et professionnels qui sont inscrits pour participer à n'importe quels événements sanctionnés par le NDCC ne sont pas autorisés dans un spectacle, une présentation, un showcase, une démonstration ou une performance à tout moment avant leur compétition. Les danses d'honneur sont autorisées, après la présentation des résultats.

À l'exception des équipes de formation, les organisateurs ne sont pas autorisés à embaucher des danseurs amateurs pour faire la démonstration d'un spectacle lors de leur événement.

- 1.2.5. **AMATEUR MIXTE** : un compétiteur/instructeur amateur avancé en partenariat avec un autre danseur amateur, ce dernier étant le compétiteur considéré comme élève dans une catégorie de compétition Amateur Mixte.
- 1.2.6. **ÉVÉNEMENTS PRO-AM** : sont des compétitions pour les enseignants Professionnels et leurs élèves.
- 1.2.7. **ÉVÉNEMENTS ÉLÈVE-ÉLÈVE** : sont des compétitions qui peuvent aussi être offertes pour les couples d'élèves d'un enseignant Pro-Am.
- 1.2.8. **BOURSE D'ÉTUDES** : est un montant d'argent donné à un élève Pro-Am ou à un compétiteur Amateur qui doit être utilisé pour son entraînement en danse, pour des frais de voyage liés à une compétition et/ou pour des fournitures de danse.
- 1.2.9. **COMMANDITE** : est de l'argent offert afin de supporter le compétiteur Professionnel ou Amateur. Ce support peut prendre la forme d'un montant d'argent qui peut être utilisé pour des leçons de danse, des dépenses de voyage, des dépenses reliées à des compétitions de danse, etc. ou peut prendre la forme de subvention pour des dépenses (ex. : support corporatif, fournisseur de vêtements de danse, etc.) dans le but d'aider le compétiteur Professionnel ou Amateur.
- 1.2.10 **ORGANIZATEUR** : doit être un membre, en règle, d'une organisation professionnelle Membre du NDCC. L'organisateur doit être un résident canadien qui, comme l'exige la Loi canadienne, réside au Canada plus de 183 jours par année.

RÈGLEMENTS POUR ORGANISATEURS ET SANCTION DE COMPÉTITION

1.3. Coordination and Uniformité

- 1.3.1. Le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) reconnaît qu'il est souhaitable que des Règlements Techniques de Compétition uniformes existent et gouvernent les compétitions en Danse Ballroom à travers le Canada.
- 1.3.2. Les présents règlements sont obligatoires pour les événements sanctionnés par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC). Tous les Organismes de compétition doivent adopter les présents règlements afin de préserver l'uniformité.
- 1.3.3. Un officiel représentant le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) doit être présent dans toute compétition sanctionnée par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC).
- 1.3.4. Une **COMPÉTITION RECONNUE** est une compétition qui a reçu une sanction officielle par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) au Canada OU par NDCA aux États-Unis OU, dans d'autres pays, par WDC ou par l'organisation reconnue pour ce pays.
- 1.3.5. Les Organismes doivent se référer aux règlements appropriés pour tous les événements tenus dans le cadre de leur compétition, i.e. le Conseil National en Danse du Canada (NDCC).

2.2 Sanction de Compétition

2.2.1 Règles Générales

- 2.2.1.1. Le/les Organisateur(s) d'une compétition peuvent demander une Sanction du Conseil National en Danse du Canada (NDCC) en enregistrant le nom de leur événement auprès du Secrétaire du NDCC.
- 2.2.1.2. La demande de Sanction de compétition doit être soumise au moins un (1) mois avant l'événement. Pour éviter la possibilité de dates conflictuelles, il est préférable de choisir le plus tôt possible. (voir la section Dates calendrier et contraintes de distance).
- 2.2.1.3. Les frais de Sanction doivent être payés au même moment que la demande de Sanction est soumise au NDCC. À la réception de l'accusé de réception de l'approbation du NDCC, le(s) organisateur(s) de l'événement acceptent toutes les règles et règlements du NDCC.
(Le paiement doit être effectué par virement électronique à l'adresse suivante : ndccinfosecretary@gmail.com)
- 2.2.1.4. L'octroi de "Sanctionné par le NDCC" oblige le/les Organisateur(s) à adhérer au Règles et Règlements du NDCC. Le/les Organisateur(s) peuvent à leur discrétion spécifier des règlements additionnels pour leur événement tant que ces règlements n'entrent pas en conflit avec les Règles et Règlements du NDCC.
- 2.2.1.5. Le/les Organisateur(s) sont avisés que les mots "Canadien" and "National" ne peuvent pas être utilisés pour titrer un événement Professionnel ou Amateur sans l'approbation expresse écrite du NDCC.
- 2.2.1.6. Advenant un changement dans l'un et/ou l'autre des items suivants, l'approbation de Sanction est annulée jusqu'à ce que le changement soit communiqué au Secrétaire du NDCC et la sanction réapprouvée par le NDCC :
- a) Président du jury, Juges, Compilateurs Agréés, Juges Pénalisateurs (Invigilators) : doivent détenir les qualifications reconnues par CDF/CDDSC, basé sur un processus de qualification équivalent.
 - b) Inclusion d'événements compétitifs non mentionnés auparavant.
- 2.2.1.7. Si des compétitions spéciales sont offertes en plus des événements réguliers, le/les Organisateur(s) sont d'accord à :
- a) Ne pas tenir ces événements sur le plancher en même temps que des compétitions réglementées.
 - b) Lister ces événements séparément dans le programme de la compétition.
 - c) N'utiliser que des juges qualifiés approuvés par le NDCC. Si un panel de juges différent est utilisé pour l'événement compétitif non-réglementé (spécial), ils doivent, dans le programme, être listés séparément du panel utilisé pour les événements compétitifs réglementés.

- 2.2.1.8. Selon son statut de compétition, chaque compétiteur doit être en conformité avec les règlements énoncés dans la section 7.1 *Admissibilité d'un Compétiteur Professionnel*, la section 8.1 *Exigences d'Enregistrement et Admissibilité d'un Compétiteur Amateur*, la section 9.2 *Admissibilité d'un Élève Compétiteur Pro-Am* et la section 9.3 *Admissibilité d'un Enseignant Professionnel Pro-Am*.
- 2.2.1.9. Si le/les Organisateur(s) sont contactés directement par un Professionnel souhaitant agir à titre de juge apprenti, le/les Organisateur(s) doivent informer le Professionnel impliqué qu'il doit contacter le Secrétaire du NDCC afin que des dispositions soient prises avec le/les Organisateur(s) et le Président du jury, ainsi que pour pour valider que le Professionnel détient les documents du CDF/CDDSC pertinents.
- 2.2.1.10. Le NDCC ne peut être tenu responsable pour tout lien financier et/ou toute responsabilité financière encouru pour tout événement sanctionné par le NDCC.
- 2.2.1.11. Un organisateur peut sur demande obtenir une copie de la liste des juges, compilateurs et compétiteurs professionnels enregistrés au CDF/CDDSC.
- 2.2.1.12. Tout événement "Sanctionné par le NDCC" exige une assurance responsabilité. Celle-ci peut être couverte par le site de l'événement.
- 2.2.1.13. Une fois la sanction accordée, l'événement sera publié sur le site web du NDCC (dancecouncil.ca).
- 2.2.1.14. Le/les Organisateur(s) qui échouent à se conformer aux Règles et Règlements du NDCC peuvent se voir refuser une sanction pour un événement futur ou se faire retirer l'approbation de sanction par le NDCC.
- 2.2.1.15. Le NDCC se réserve le droit de refuser d'accorder une sanction.
- 2.2.1.16. Le formulaire *Demande de Sanction*, ainsi que sa grille tarifaire, sont disponibles dans l'Annexe I.

2.2.2 Types d'Événements Sanctionnés

- 2.2.2.1 Tout événement qui inclut des activités jugées utilisant des juges du CDF ou du CDDSC doit être sanctionné par le NDCC. Exception : franchise ou école utilisant un ou des juge(s) du CDF/CDDSC comme juge(s) invité(s).
- 2.2.2.2 Les compétitions Pro-Am sont de la juridiction du NDCC lorsque plus de deux studios/clubs sont impliqués par invitation ouverte (autres que les événements de studios de même franchise ou des présentations de studio (showcases)).
- 2.2.2.3 Toute personne participant à une compétition sanctionnée par le NDCC sont assujetties au Règles et Règlements du NDCC.
- 2.2.2.4 **Événement OUVERT** : tout événement qui sollicite des participants à s'inscrire de manière publique. Par exemple : publicité via Internet. Ces événements peuvent être des compétitions ou des présentations (showcase) :
- Compétition Ouverte : qui n'offre que des compétitions Amateurs.
 - Compétition Ouverte : qui offre des compétitions Professionnelles et/ou Amateur (incluant Pro-Am).



c) Les événements ci-dessus peuvent être jugés par comparaison, par critique ou par compétence et doivent avoir un Compilateur Agréé. Ces événements peuvent être de tous styles et tous niveaux.

2.2.2.5 **PRÉSENTATIONS (SHOWCASE)** : ces événements peuvent être jugés par critique ou par compétence. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compilateur sauf si des jugements par comparaison sont utilisés. Le nombre de juges est à la discrétion de/des organisateur(s). Un organisateur est autorisé à participer à son propre événement de Présentations (Showcase).

2.2.3 Types d'Événements Non-Sanctionnés

2.2.3.1 Les événements non-sanctionnés n'ont pas de frais de sanction.

2.2.3.2 Tous les événements organisés par des membres du CDF/CDDSC qui ne correspondent pas aux ÉVÉNEMENTS FERMÉS indiqués ci-dessous, sont considérés comme OUVERTS et une sanction du NDCC est obligatoire.

2.2.3.3 ÉVÉNEMENTS FERMÉS :

- a) Limité à une franchise : doit être une franchise légitime (une entreprise enregistrée).
Exemple: Arthur Murray Franchise ou Fred Astaire Franchise.
- b) École ou Club de danse : événement limité aux élèves d'une école ou d'un club.
- c) Sur invitation : limité aux élèves d'un maximum de deux écoles.

2.2.4 Dates Calendrier et Contraintes de Distance

2.2.4.1 Aucun événement ne peut se voir accorder une sanction du NDCC à moins d'être en conformité avec ceci :

- a) La date de l'événement d'une journée est à au moins 1 semaine de tout autre événement sanctionné par le NDCC se trouvant à une distance de 500 km en voiture. La date de l'événement à plusieurs journées est à au moins 2 fins de semaine de tout autre événement sanctionné par le NDCC se trouvant à une distance de moins de 800 km en voiture.
- b) Lorsqu'un conflit se présente dû à une situation hors du contrôle du/des Organisateur(s), et que celui-ci est forcé de modifier la date de son événement dû à des problèmes avec l'hôtel, etc., le NDCC a le droit d'accorder une "Permission Spéciale" pour un tel changement, ceci s'il est raisonnable de croire que des difficultés importantes pour la dite compétition résulteraient d'un refus. Le/les Organisateur(s) demandant une permission spéciale doivent en aviser le NDCC par écrit.
- c) Seules les dates spécifiquement approuvées pour l'événement peuvent être utilisées ou montrées sur toute forme de publicité pour l'événement.
- d) Un événement lié ne peut, en aucune circonstance, être dansé durant une journée autre que les journées faisant partie des dates approuvées pour la compétition.

- e) La date d'un événement devrait correspondre à un certain jour une une certaine date du mois désiré, qui peut être déterminé en utilisant une formule claire et définie pour le futur (i.e. la deuxième fin de semaine de juin). Si un/des Organisateur(s) désirent modifier toute information ci-haut mentionnée, il ne peuvent le faire qu'en soumettant leur demande par écrit et en ayant reçu une permission du NDCC.

2.4. Titres de Championnat

2.4.1. Règles Générales

- 2.4.1.1. Tous les titres "Canadien" ou "Championnat National" doivent être sanctionnés par le NDCC.
- 2.4.1.2. Le demandeur doit être membre du CDF ou du CDDSC et doit être en conformité avec son Organisation.
- 2.4.1.3. Pour être admissible à tenir un Championnat Canadien Ouvert, le demandeur doit avoir tenu un événement compétitif sanctionné par le NDCC ou le CDDSC avec succès au moins une fois.
- 2.4.1.4. Un Organisateur désirant inclure un événement ayant un Titre de Championnat dans sa compétition doit en faire la demande séparément auprès du NDCC et verser les frais séparément pour cet événement particulier.
- 2.4.1.5. Le formulaire *Demande de Titre de Championnat* doit être complété par le promoteur proposé et doit être soumis au NDCC en utilisant le formulaire *Demande de Titre de Championnat* accompagné du paiement des frais pour le(s) Titres(s) de Championnat. Si l'événement est annulé, le paiement n'est pas remboursable.
- 2.4.1.6. Le formulaire *Demande de Titre de Championnat* devrait être envoyé au moins 3 mois avant la date prévue du/des Championnat(s) pour approbation.
- 2.4.1.7. Les Titres de Championnat sont limités à l'usage de l'organisateur demandeur et ne sont pas transférables sans permission du NDCC.
- 2.4.1.8. Tout Organisateur désirant promouvoir un Titre de Championnat Pro-Am doit recevoir une approbation écrite du NDCC.
- 2.4.1.9. L'attribution d'un Titre de Championnat est sujet à révision par le NDCC, et sa décision est basée sur les critères actuels tels qu'énoncés par le Conseil du NDCC.
- 2.4.1.10. Pour tout événement ayant un Titre de Championnat, les organisateurs, juges, maîtres de cérémonie, compilateurs et présentateurs ne sont pas autorisés à compétitionner dans toute compétition, à l'exception de matchs d'équipes (team matches) et de présentations (showcase). Des exceptions à cette règles peuvent être déterminées par le NDCC.
- 2.4.1.11. Pour les événements de Championnat, le Plancher de Danse doit avoir un minimum de soixante (60) pieds de long et trente-neuf (39) pieds de large.
- 2.4.1.12. Dans l'éventualité où il y aurait plus d'un demandeur pour un Titre de Championnat, le Conseil Exécutif du NDCC rendra une décision sur la priorité.
- 2.4.1.13. Le Conseil Exécutif du NDCC se réserve le droit de demander toute information additionnelle afin de rencontrer les buts et objectifs du Conseil.
- 2.4.1.14. Le formulaire *Demande Titre de Championnat*, ainsi que sa grille tarifaire, sont disponibles dans l'Annexe III.

2.4.2 Titres de Championnat

- 2.4.2.1. Les Championnats sont limités aux titres Canadien Ouvert, Provincial Fermé et Provincial Ouvert.
- 2.4.2.2. Les options de championnats sont les suivants :
 - a) Option A: Professionnel, Amateur et Pro-Am Ballroom, Latin, Smooth et Rhythm.
 - b) Option B: Professionnel, Amateur et Pro-Am 10 danses, 9 danses et Cabaret/Présentation (Exhibition).
- 2.4.2.3. Pour les Championnats Amateur, les divisions d'âge sont : Juvénile 1, Juvénile 2, Junior 1, Junior 2, Jeunesse, Moins de 21 ans, Adulte, 16+, Adulte 1, Adulte 2, Adulte 3, Adulte 4, Adulte 5.
- 2.4.2.4. Pour un Championnat Canadien Ouvert, il doit y avoir une majorité de juges canadiens reconnus incluant au moins un (1) juge provenant chacun de trois (3) provinces ou territoires du Canada.
- 2.4.2.5. Le/les Organisateur(s) peuvent demander un Titre de Championnat pour territoire provincial/régional (par exemple "Championnats Professionnel du Québec"). Ou, le/les Organisateur(s) peuvent demander un Titre de Championnat spécifique à leur événement.
- 2.4.2.6. Un Organisateur peut choisir de faire une demande pour un ou plusieurs titres parmi les options ci-dessus pour leur événement.

2.5. Exigences Préliminaires

- 2.5.1. Au moins 1 (une) semaine avant l'événement, le(s) Organisateur(s) doit(s) fournir au Secrétaire du NDCC (ndccinfosecretary@gmail.com) la liste des enseignants et concurrents professionnels (pour les non-Canadiens, veuillez indiquer le pays). Les noms des concurrents que se sont inscrits tardivement peuvent être envoyés en plus. La liste doit également être envoyée à la CDF à l'adresse suivante : info@canadiandancesportfederation.ca
Veuillez ne pas envoyer la liste par SMS, Messenger ou tout autre moyen de communication, utilisez uniquement le courrier électronique.
- 2.5.2. Au moins 1 (une) semaine avant l'événement, le(s) Organisateur(s) doit(s) fournir au NDCC la liste de tous les compétiteurs amateurs, y compris tous les compétiteurs amateurs et amateurs mixtes (am-am), leur catégorie de compétition et leur catégorie d'âge, ainsi que toute catégorie spéciale dans laquelle ils dansent/compétitionnent (pour les non-Canadiens, veuillez indiquer le pays). Les organisateurs doivent suivre les instructions disponibles à l'annexe IV. Les noms des concurrents qui se sont inscrits tardivement peuvent être envoyés en plus.
- 2.5.3. Sur la page frontispice de tout matériel promotionnel, publicité, formulaire d'inscription et le programme officiel de l'événement, en format imprimé ou électronique, les mots "Sanctionné par le NDCC" et/ou "Sanctioned by NDCC" doivent apparaître.
- 2.5.4. Les formulaires d'inscription et le programme officiel de l'événement doivent inclure le texte suivant :



- a) "L'organisateur et le NDCC ne peuvent pas être tenus responsables pour la perte ou le vol d'articles laissés dans les salles d'habillage ou les salles de bal, et ne peuvent être tenus responsables pour des blessures survenues pendant l'événement, que ce soit sur des personnes participantes ou des spectateurs, peu importe la cause. Toute personne prenant part à l'événement le fait à ses propres risques."
 - b) "Toutes les personnes participant à cet événement, compétiteurs ou officiels, sont assujettis au Règles et Règlements du NDCC, et par leur participation à cet événement deviennent automatiquement obligés d'y adhérer."
 - c) "Les personnes assistant à l'événement acceptent d'emblée qu'ils puissent être utilisés pour de la photographie ou des enregistrements vidéo. Quiconque s'y objecte doit contacter l'organisateur."
- 2.5.5. Le matériel promotionnel doit spécifier les événements compétitifs :
- a) Dans le matériel promotionnel, le/les organisateur(s) doivent inclure une liste complète des catégories et divisions offertes, avec les danses, le code vestimentaire et tout règlement additionnel qu'il souhaite ajouter.
 - b) Le/les organisateur(s) peuvent insérer des subdivisions additionnelles dans les différentes catégories, mais ils doivent les identifier clairement et les lister dans ses publicités. Une permission du NDCC est requise pour toute catégorie non-réglémentée (spéciale).
- 2.5.6. Le/les organisateurs de compétition doivent indiquer le nom du syllabus et/ou fournir la liste des figures du syllabus dans leur matériel promotionnel.

2.6. Officiels – Sélection and Règlements

2.6.1. Règles générales

- 2.6.1.1. Le/les Organisateur(s) doivent sélectionner les officiels qu'ils invitent sur la liste fournie aux organisateurs par le CDF/CDDSC. Le/les Organisateur(s) peuvent aussi inviter des officiels apparaissant sur la liste du NDCA. Tout autre officiel d'un autre pays que le Canada et les États-Unis doivent être sur la liste du WDC. Si le/les Organisateur(s) sont incertains du statut d'une personne qu'ils désirent inviter en qualité d'officiel, le/les Organisateur(s) **doivent** valider le statut auprès du Secrétaire-Admin du CDF ou du Secrétaire-Admin du CDDSC.
- 2.6.1.2. un Organisateur peut faire une Demande de Sanction sans sa liste complète des officiels, mais doit envoyer la liste complète au Secrétaire du NDCC dès que possible.
- 2.6.1.3. Avant l'événement, et sur demande, l'Organisateur doit rendre disponible sa liste de Juges et Officiels finale.
- 2.6.1.4. Des périodes de repos, de pauses-repas et suffisamment de temps pour changer de vêtements pour une session en soirée doivent être alloués aux Officiels.
- 2.6.1.5. Le temps de transport aux événements doit être pris en compte, et si nécessaire, des dispositions adéquates doivent être prises.

- 2.6.1.6. Si, durant un événement et pour des raisons imprévisibles, tout officiel indiqué sur la liste est dans l'incapacité de remplir son rôle, un remplaçant peut être désigné, avec l'approbation du Président du Jury, et le changement doit être annoncé avant les événements compétitifs concernés. Dans l'impossibilité de trouver un remplaçant, les autres officiels devraient remplir leur rôle et une explication écrite de l'incident sera jointe au rapport de l'Observateur.
- 2.6.1.7. L'Organisateur doit rémunérer pour services rendus tous les Officiels avant la fin de la dernière session du dernier jour de l'événement.

2.6.2. Liste des Officiels

- 2.6.2.1. Tous les officiels doivent être listés sur le formulaire de *Demande de Sanction* et être approuvés par le NDCC.
- 2.6.2.2. La liste proposée d'officiels doit être soumise au NDCC pour approbation avec les formulaires de demande de sanction. Le NDCC vérifiera auprès des organismes d'enregistrement appropriés. Cette liste doit comprendre le président, inscrit ou approuvé par le CDF : le panel de juges (la majorité doit être enregistrée auprès de la CDF), Compileur(s) et tout autre officiel.
- 2.6.2.3. Le formulaire de *Demande de Sanction*, si incomplet, peut être soumis au NDCC tant que toute information additionnelle est envoyée au Secrétaire du NDCC dès que possible. Le NDCC peut temporairement approuver la demande de sanction sans la liste complète des officiels. La liste complète des officiels doit être soumise au NDCC dès que possible et avant le début de l'événement.
- 2.6.2.4. Pour les Officiels non-canadiens, le nom de leur pays doit être fourni sur la demande.
- 2.6.2.5. Le/les Organisateur(s) conviennent de n'utiliser que les Officiels indiqués sur la liste fournie sur la *Demande de Sanction* et approuvée par le NDCC.
- 2.6.2.6. Une fois la demande de sanction entièrement approuvée et confirmée par le NDCC, tout changement à la liste des Officiels doit être communiqué au Secrétaire du NDCC avant l'événement. Aucun ajout ou changement ne peut être fait sans l'approbation du NDCC.

2.6.3. Juge en Chef

- 2.6.3.1. Le/la Juge en Chef doit être agréé et sur la liste du CDF.

2.6.4. Juges

- 2.6.4.1. Tous les juges doivent être en règle avec le CDF ou NDCA, ou détenir leur carte du WDC (WDC Adjudicator Card). Ils doivent être agréés pour les catégories et niveaux qu'ils jugeront.
- 2.6.4.2. Deux membres d'une même famille, ou d'une même maisonnée, peuvent être juges sur un même panel, tant que ce panel consiste en au moins onze (11) juges.
- 2.6.4.3. Deux membres d'une même famille, ou d'une même maisonnée, qui sont en visite et juges invités, par exemple un couple en démonstration, peuvent être juges sur un

même panel, tant que ce panel consiste en au moins neuf (9) juges pour un niveau championnat et sept (7) juges pour les niveaux inférieurs.

2.6.4.4. Il est interdit pour un professionnel ayant un statut de compétiteur de juger des championnats ou compétitions professionnelles.

2.6.4.5. Lorsqu'embauché pour juger ou pour faire une démonstration :

a) Il est interdit pour ce professionnel de compétitionner dans des Championnats Professionnels ou dans d'autres Compétitions à cet événement.

b) Il est interdit pour ce professionnel de compétitionner dans des événements compétitifs en Pro-Am dans cet événement.

c) L'exception est un "Spectacle Pro" ("Pro Show") comprenant plusieurs participants dans l'événement.

2.6.5. Juges Pénalisateurs (Invigilators)

2.6.5.1. Si le/les Organisateur(s) ont besoin des services de juge(s) pénalisateur(s) à leur événement, il est recommandé d'embaucher un juge additionnel ou d'aviser les juges en avance, et de s'assurer qu'ils auront droit aux mêmes pauses que les autres juges.

2.6.6. Compilateurs

2.6.6.1. Tous les compilateurs doivent être en règle avec leur Autorité d'Enregistrement Reconnue et renouveler leur permis annuellement.

2.6.7. Coordonnateur de Compétition

2.6.7.1. Pour des événements sur plusieurs jours, ou avec un nombre d'entrées élevé, l'organisateur peut souhaiter engager un Coordonnateur de Compétition, pour lequel les fonctions peuvent inclure :

a) Soutenir le Président du Jury dans la gestion de panels de juges.

b) Organiser les listes et horaires, ainsi que superviser les bénévoles.

c) Assurer l'échange d'informations adéquates avec les employés du site de l'événement.

d) Préparer les chèques requis pour la compétition (prix en argent, bourses d'études, professeurs émérites, paiement des officiels, etc.).

e) Superviser de façon générale le déroulement de l'événement et résoudre d'éventuels problèmes.

2.6.8. Observateur Officiel

2.6.8.1. L'Observateur Officiel devrait être le/la Juge en Chef.

2.6.8.2. L'Observateur doit se montrer disponible envers l'Organisateur et les participants, et apporter toute l'assistance possible.

2.6.8.3. L'Observateur est responsable de fournir au NDCC un rapport détaillé de la conduite de l'événement dans son ensemble.



- 2.6.8.4. Une copie de ce rapport doit être envoyé au Secrétaire du NDCC dans les dix (10) jours après l'événement.
- 2.6.8.5. À titre d'information, ce rapport sera envoyé à l'organisateur.

2.6.9. Nombre de Juges Requis et Horaire

2.6.9.1. Généralités

- 2.6.9.1.1. Pour chaque catégorie, niveau et style, le panel de juges doit consister en juges qualifiés qui sont certifiés comme juges par un organisme membre reconnu par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC). Dans certaines circonstances particulières, un panel de juges pourrait inclure une minorité de juges qui ne sont pas certifiés dans ce style.
- 2.6.9.1.2. Il est rappelé aux Organisateur que, si le nombre de juges embauchés correspond au minimum requis pour leur événement, de telle sorte qu'il ne peut y avoir de changements de panel, l'horaire doit prévoir, pour les juges, des périodes de repos d'au moins quinze (15) minutes à toutes les deux heures.
- 2.6.9.1.3. Les Juges ne peuvent être debouts sur le plancher de danse pour plus de deux heures consécutives sans pause.
- 2.6.9.1.4. Dans les événements compétitifs Pro-Am, les juges peuvent être autorisés à s'asseoir avec la permission du Juge en Chef.
- 2.6.9.1.5. L'Organisateur peut demander au Juge en Chef, ou à toute autre personne qualifiée, de préparer les panels de juges et les horaires.
- 2.6.9.1.6. Tous les juges doivent être accrédités dans le style et le niveau qu'ils vont juger.
- 2.6.9.1.7. Sauf si une entente préalable a été faite avec l'Organisateur et/ou le/la Juge en chef, tous les Officiels doivent se rendre disponibles jusqu'à la fin de la compétition, tel qu'indiqué dans le programme des événements.
- 2.6.9.1.8. La *Grille des Honoraires pour les Officiels* est fournie dans l'Annexe II.

2.6.9.2. Compétitions Amateur

- 2.6.9.2.1. Un minimum de cinq (5) juges est requis pour tout événement local ou régional.
- 2.6.9.2.2. Un minimum de trois (3) juges peuvent être utilisés pour des compétitions de niveau syllabus moindre que le niveau Or, pendant l'événement. Ou, pour une compétition sans concurrence.

2.6.9.3. Compétitions Pro-Am

- 2.6.9.3.1. Dans les compétitions en danses individuelles (single dance), un minimum de trois (3) juges peut être utilisé.
- 2.6.9.3.2. Dans les compétitions multi-danses et bourses d'études, le panel devrait comporter un minimum de cinq (5) juges.
- 2.6.9.3.3. Pour les niveaux bourses d'études, étoile d'or et avancé, un juge devrait détenir une Certification Classe A dans le style jugé.



2.6.9.4. Compétitions Professionnelles

- 2.6.9.4.1. Un panel devrait comporter un minimum de sept (7) juges.
- 2.6.9.4.2. Chaque juge doit détenir une Certification Classe A dans le style jugé et doit être qualifié selon les exigences énoncées dans la Charte de Classification des Juges pour les compétitions Professionnelles.

2.6.9.5. Compétitions avec Titres de Championnat

- 2.6.9.5.1. En Amateur, un minimum de sept (7) juges sont requis pour tout titre de championnat ou pour une compétition internationale.
- 2.6.9.5.2. En Pro-Am, un minimum de sept (7) juges sont requis pour tout titre de championnat ou pour une compétition internationale.
- 2.6.9.5.3. En Professionnel, un minimum de (9) juges sont requis pour tout titre de championnat ou pour une compétition internationale.
- 2.6.9.5.4. Chaque juge doit détenir le titre de Juge de Championnat National (NCA) pour le style jugé.
- 2.6.9.5.5. Tous les juges d'un panel de juges d'un Championnat Canadien National du NDCC doivent détenir le titre de Juge de Championnat National (NCA), et le panel doit inclure au moins un (1) juge d'au moins trois (3) provinces ou territoires canadiens différents. Pour tous les autres **titres de championnat**, le panel de juges doit comporter une majorité de juges accrédités Juges de Championnat National (NCA).
- 2.6.9.5.6. Tous les juges doivent être qualifiés selon les exigences énoncées dans la Charte de Classification des Juges.

2.7. Prix en Espèces

- 2.7.1. Lorsqu'un Prix en Espèces est offert, il est obligatoire que l'organisateur en indique le montant dans toute publicité, tel qu'énoncé ci-dessous :
 - a) Pour des annonces à caractère général, seul le montant global des prix en espèces doit être indiqué.
 - b) Une répartition des prix en espèces, par événement individuel, doit être rendue disponible à tous les compétiteurs, sur demande.
- 2.7.2. Le montant des prix en espèces pour des Bourses d'Études offertes à des couples amateur et à des élèves pro-am est à la discrétion de l'Organisateur.
- 2.7.3. Les critères minimum, pour des prix en espèces, pour des Titres de Championnat Professionnel sont fournis dans l'Annexe V.
- 2.7.4. Tous les prix en espèces annoncés pour les Professionnels, Amateurs et Pro-Am doivent être présentés le jour de l'Événement.

2.8. Formulaires d'Inscription

- 2.8.1. L'Organisateur doit fournir aux compétiteurs un formulaire d'inscription sur lequel des espaces pour les nom et adresse de chacun des partenaires, ainsi que leur numéro

d'enregistrement individuel, sont inclus, en plus des énoncés requis tel qu'indiqué dans les *Exigences Préliminaires*.

2.9. Compétiteurs Étrangers

- 2.9.1. Les Organismes d'événements sanctionnés par le NDCC qui désirent avoir des compétiteurs participant à leur événement qui ne sont pas résidents du Canada, doivent constater une preuve d'enregistrement, tel qu'énoncé dans les sections des règlements portant sur l'Admissibilité pour les Professionnels, Enseignants Pro-Am, Amateurs, Élèves Pro-Am et Amateurs Mixte.

3. DÉROULEMENT DE COMPÉTITIONS

3.4. Règles Générales

- 3.1.1. L'Organisateur est responsable de la conformité à tous les règles et règlements en lien avec le déroulement des compétitions, ainsi qu'aux règles telles qu'énoncées dans le présent Livre des Règles et Règlements.
- 3.1.2. L'Organisateur doit préparer un horaire et le rendre disponible à tous les compétiteurs avant la Compétition, et est responsable de se conformer précisément à cet horaire de façon à ce que des événements individuels ne débutent pas plus tôt que trente (30) minutes avant l'heure prévue à l'horaire, sauf si tous les compétiteurs de cet événement sont présents et avisés.
- 3.1.3. Le premier événement d'une journée ne doit pas débuter en avance sur l'horaire, sauf si tous les compétiteurs ont été notifiés.
- 3.1.4. L'Organisateur doit fournir des salles d'habillage adéquates pour les compétiteurs mâles et femelles.
- 3.1.5. L'Organisateur est tenu d'offrir toutes les catégories, danses et niveaux spécifiés dans son matériel promotionnel.
- 3.1.6. Tous les compétiteurs, Professionnel et Amateur, doivent individuellement être enregistrés auprès d'une organisation reconnue, tel qu'énoncé dans la section admissibilité de leur statut de compétiteur.
- 3.1.7. Aucun compétiteur ne devrait être autorisé à compétitionner, sauf s'il est en règle avec son organisation reconnue respective.
- 3.1.8. Si le NDCC est dans l'impossibilité de déterminer qu'un Professionnel, un enseignant Pro-Am ou un compétiteur Amateur soit en règle avec son organisation respective avant un événement, il est de la responsabilité de l'Organisateur de refuser d'attribuer un dossard jusqu'à ce que l'enregistrement auprès de cette organisation soit payé à la dite organisation.
- 3.1.9. Une personne ne peut tenir un rôle officiel à moins d'être enregistrée et en règle avec une organisation reconnue et approuvée par le NDCC.

- 3.1.10. Un centre de rappel (on-deck area) pour les compétiteurs est recommandé. Il est de plus recommandé qu'un contrôleur (deck captain) soit utilisé pendant les sessions ayant un nombre important d'entrées et/ou de rondes, afin de faciliter les entrées sur le plancher et les sorties du plancher des compétiteurs.
- 3.1.11. L'Organisateur doit désigner un steward ou coursier (runner), qui est responsable de recueillir les feuilles de marques des juges, de les placer en ordre alphabétique ou numérique, et de les livrer au compilateur.
- 3.1.12. Seuls le Président du Jury et le(s) Compilateur(s) peuvent avoir accès aux marques, et ce jusqu'à ce que les résultats de la compétition aient été annoncés.
- 3.1.13. Il est suggéré que les feuilles de résultats soient rendues disponibles sur Internet au plus tard le lendemain de la conclusion de l'événement.
- 3.1.14. Les Organisateurs ont l'obligation de conserver les feuilles de marques originales des juges pour une période de trente (30) jours suivant la conclusion de l'événement, et ce dans l'éventualité d'une anomalie dans les marques finale du/des compilateur(s).
- 3.1.15. Le NDCC reconnaît que les organisateurs de championnats/compétitions sont propriétaires des droits de télédiffusion et/ou vidéo de leur propre événement.
- 3.1.16. L'Organisateur peut seulement participer, avec son élève, dans des compétitions séparées (uncontested) lors du déroulement de l'évènement.

3.5. Rondes de Compétition et Rappels

- 3.2.1. Le nombre de rondes de compétition pour une catégorie est déterminé par le nombre d'entrées pour cette catégorie. Pour déterminer le nombre de couples à rappeler :
- a) Le Président du Jury doit demander qu'au moins 50% des couples soient rappelés à chacune des rondes. Par contre, si le nombre de couples qui sont effectivement rappelés par les juges fait en sorte qu'une nouvelle ronde serait ajoutée, le Président du Jury peut alors décider de rappeler moins que 50% des couples. Si le Président du Jury demande de rappeler 50% des couples en deuxième ronde et que le nombre de couples rappelés par les juges est effectivement plus de 50% des couples de la première ronde, le Président du Jury peut décider de rappeler 50% des couples demandés originalement en deuxième ronde pour la troisième ronde, etc.
- 3.2.2. Dans les rondes éliminatoires précédant une finale, il est approprié de diviser celles-ci en plusieurs groupes égaux afin de fournir un espace de danse adéquat et confortable pour les compétiteurs, ainsi que pour accorder aux juges suffisamment de temps pour évaluer les participants.
- 3.2.3. Dans une ronde éliminatoire, le nombre habituel de couples rappelés doit être comme suit : 6-12-24-48-96 etc., en ordre inversé.
- 3.2.4. Dans les événements Amateur et Pro-Am, plusieurs finales peuvent se dérouler en même temps sur le plancher, avec une combinaison de niveaux et de divisions d'âge. Il est suggéré que les juvéniles et juniors ne soient pas combinés avec des adultes.
- 3.2.5. Pour les Amateur et les Pro-Am, plus d'un (1) événement compétitif peut se dérouler en même temps sur le plancher, chacun devant être jugé séparément par un même panel

- de juges, avec un maximum de huit (8) couples sur le plancher, et ce qu'il y ait une seule finale ou plusieurs finales.
- 3.2.6. Le nombre de couples sur le plancher peut être augmenté à 10 en Amateur et en Pro-Am s'il y a des couples sans concurrence.
- 3.2.7. Pour une finale en Professionnel ou Amateur Championnat, le nombre maximal de couple est sept (7).
- 3.2.8. Pour une finale en Pro-Am ou Amateur Débutant à Pré-Championnat le nombre maximal de couple est huit (8).
- 3.2.9. S'il y a plusieurs compétitions en même temps sur le plancher, le MC et le Contrôleur (Deck Captain) devraient séparer les couples selon chaque événement et les placer ensemble sur le plancher de façon à ce que les juges puissent voir lesquels sont en compétition avant le début de la musique.
- 3.2.10. Si le plancher est suffisamment grand, il peut être séparé en plus d'une section avec les nombres de couples mentionnés ci-haut dans chacune des sections. Dans une telle éventualité, un panel de juges différent est requis pour chaque section.
- 3.2.11. Dans le niveau Championnat Amateur, un minimum de quinze (15) minutes et, à moins de circonstances exceptionnelles, un maximum de soixante (60) minutes, est requis entre chaque ronde de compétition.
- 3.2.12. Pour toutes les compétitions Professionnelles, un minimum de quinze (15) minutes et, à moins de circonstances exceptionnelles, un maximum de soixante (60) minutes, est requis entre chaque ronde de compétition.
- 3.2.13. Dans un Championnat ou une compétition Neuf-Danses ou Dix-Danses, chaque danse doit être une compétition séparée.
- La méthode de compilation "Skating System" doit être appliquée à toutes les neuf/dix danses, ensemble, afin de déterminer le classement.
 - Le nombre de rappels de la demi-finale (et du quart de finale si nécessaire) doivent être utilisés pour déterminer le classement des couples qui ne font pas les finales.
 - Dans l'éventualité où le résultat d'un événement Neuf/Dix-Danses est déterminé comme faisant partie d'événements séparés où certains couples ne font pas toutes les neuf/dix danses, les couples ne dansant que dans un style doivent être retirés du classement final pour chaque style, et le classement pour les couples participant au Neuf/Dix-Danses doit être fonction du classement entre eux seuls.
- 3.2.14. Pour tous les événements reconnus par le NDCC, l'évaluation des marques par le "Skating System" doit être utilisé. Les catégories Solo, Match d'équipes (Team match) et les Formations d'équipes (Formation teams) peuvent être jugées sur une base d'accumulation de points.
- 3.2.15. Si le système de marques visuelles est utilisé, les marques devraient être présentées après la dernière danse de la finale.

3.6. Danses et Durée de la Musique

- 3.3.1. Pour toutes les rondes d'une compétition, à l'exception des présentations (exhibitions) et des match d'équipes, la durée de la musique jouée ne devrait pas être de moins d'une (1) minute ou de plus de quatre-vingt-dix (90) secondes par danse.
- 3.3.2. À la discrétion du Président du Jury, la durée de la musique peut être allongée jusqu'à deux minutes.
- 3.3.3. Les règlements du NDCC concernant la durée et les tempi de musique jouée doivent être appliqués pour les événements en Professionnel, Amateur et Pro-Am.
- 3.3.4. Les durées minimum et maximum de musique jouée pour chacune des danses, dans chacune des rondes, doivent être contrôlées et être de la même durée pour chacun des groupes d'une même ronde.
- 3.3.5. La durée de la musique ne peut en aucun moment être inférieure à 60 secondes.
- 3.3.6. La durée de la musique jouée pour chaque danse est déterminée par le Président du Jury, selon les durées minimum et maximum telles qu'énoncées dans les règles et règlements ci-dessous.

3.6.1. International Ballroom

- 3.6.1.1. Valse, Tango, Valse Viennoise, Slow Foxtrot, Quickstep.
- 3.6.1.2. Pour tous les titres de Championnat Amateur et Professionnel, il est obligatoire que les cinq (5) danses soit dansées dans l'ordre indiqué ci-dessus.
- 3.6.1.3. Lorsque les organisateurs choisissent d'offrir des compétitions additionnelles qui n'incluraient pas toutes les cinq (5) danses, il est suggéré de suivre l'ordre des danses ci-dessus, les danses non offertes en moins.
- 3.6.1.4. La durée de musique devrait être entre 90 et 120 secondes pour toutes les danses, excepté pour la Valse Viennoise.
- 3.6.1.5. La durée de musique pour la Valse Viennoise devrait être entre 75 et 90 secondes.

3.6.2. International Latin

- 3.6.2.1. Cha Cha, Samba, Rumba, Paso Doble, Jive.
- 3.6.2.2. Pour tous les titres de Championnat Amateur et Professionnel, il est obligatoire que les cinq (5) danses soit dansées dans l'ordre indiqué ci-dessus.
- 3.6.2.3. Lorsque les organisateurs choisissent d'offrir des compétitions additionnelles qui n'incluraient pas toutes les cinq (5) danses, il est suggéré de suivre l'ordre des danses ci-dessus, les danses non offertes en moins.
- 3.6.2.4. La durée de musique devrait être entre 90 et 120 secondes pour toutes les danses, excepté pour le Paso Doble.
- 3.6.2.5. En Amateur, si "Spanish Gypsy Dance" ou "Espana Cani" sont utilisés, ou tout autre morceau de musique ayant la même phraséologie, la musique peut être arrêtée au second accent (approx. 1:17) pour les rondes éliminatoires. Le morceau de musique doit être joué au complet (approx. 2:05) pour la ronde finale.



3.6.2.6. En Professionnel, si "Spanish Gypsy Dance" ou "Espana Cani" sont utilisés, ou tout autre morceau de musique ayant la même phraséologie, la musique peut être arrêtée au second accent (approx. 1:17) pour les rondes éliminatoires. Le morceau de musique doit être joué au complet (approx. 2:05) pour la ronde finale.

3.6.3. Style Américain (ou Social) Smooth

3.6.3.1. Valse, Tango, Foxtrot, Valse Viennoise.

3.6.3.2. Pour tous les titres de Championnat Amateur et Professionnel, il est obligatoire que les quatre (4) danses soit dansées dans l'ordre indiqué ci-dessus.

3.6.3.3. Lorsque les organisateurs choisissent d'offrir des compétitions additionnelles qui n'incluraient pas toutes les quatre (4) danses, il est suggéré de suivre l'ordre des danses ci-dessus, les danses non offertes en moins.

3.6.3.4. Le Peabody peut être offert par les Organisateurs soit en danse individuelle ou dans des événements multi-danses.

3.6.3.5. La durée de musique devrait être entre 90 et 120 secondes pour toutes les danses.

3.6.4. Style Américain (ou Social) Rhythm

3.6.4.1. Cha Cha, Rumba, Swing, Bolero, Mambo.

3.6.4.2. Pour tous les titres de Championnat Amateur et Professionnel, il est obligatoire que les cinq (5) danses soit dansées dans l'ordre indiqué ci-dessus.

3.6.4.3. Lorsque les organisateurs choisissent d'offrir des compétitions additionnelles qui n'incluraient pas toutes les cinq (5) danses, il est suggéré de suivre l'ordre des danses ci-dessus, les danses non offertes en moins.

3.6.4.4. Les danses Samba, Merengue, Salsa, Bachata, West Coast Swing, Polka, Hustle, Paso Doble and Argentine Tango peuvent être offertes par les Organisateurs soit en danses individuelles ou dans des événements multi-danses.

3.6.4.5. La durée de musique devrait être entre 90 et 120 secondes pour toutes les danses.

3.6.5. Autres Styles

3.6.5.1. D'autres styles peuvent inclure :

- a) Rock & Roll.
- b) Boogie Woogie.
- c) Country et Western.

3.6.5.2. Pour tous les autres styles, la durée de musique devrait être entre 90 et 120 secondes pour toutes les danses.

3.6.6. Ballroom Théâtral, Cabaret, Présentation, Show Routine et Show Danse

3.6.6.1. Pour les compétitions Cabaret, Présentation (Exhibition), Show Routine et Show Danse, l'ordre d'apparition des couples est établi par tirage. Voir les *Règles Générales pour Compétiteurs*, section *Exigences pour les Danses*.



3.6.6.2. Un compétiteur Professionnel ne peut danser qu'une (1) seule entrée dans chacun ces événements.

3.7. Tempi de Musique

3.4.1. Pour chaque danse, le tempo de musique doit être le suivant (donné en mesures par minutes – mpm) :

STYLE INTERNATIONAL	Pro-Am & Amateur Bronze & moins	Pro-Am & Amateur Tous les autres	Professionnel
Valse	30/31	28/30	28/29
Tango	31/32	32/33	32
Valse Viennoise	56/58	58/60	59/60
Slow Foxtrot	30	28/30	28/29
Quickstep	48/50	48/50	50
Cha Cha	30/31	30/31	30/31
Samba	48/50	48/50	48/50
Rumba	25/26	22/25	22/24
Paso Doble	56	56/60	56/58
Jive	40/42	42/43	42/43

STYLE AMÉRICAIN / DANSE SOCIALE	Pro-Am Bronze & Moins	Pro-Am Tous les autres	Amateur	Professionnel
Valse	30/32	28/30	28/32	28/30
Tango	30/32	30	30/32	30
Foxtrot	32/34	30	30/34	30
Valse Viennoise	54	53/54	53/54	53/54
Peabody	60/62	60/62	60/62	60/62
Cha Cha	29/30	29/30	30	30
Rumba	32/34	30/32	30/32	30/32
Swing	35	35	35	35
Bolero	24/26	24	24/26	22/24
Mambo	47/51	47	47/51	47
Samba	52	52	50/52	52
Merengue	29/32	29/32	29/32	29/32
Salsa	48/51	47	47	47
Bachata	30/33	30/33	30/33	30/33
West Coast Swing	28/32	28/32	28/32	28/32
Polka	60/62	60/62	60/62	60/62
Hustle	28/30	28/30	28/30	28/30
Paso Doble	58/60	58/60	58/60	58/60
Tango Argentin	30/33	30/33	30/33	30/33

4. RÈGLES GÉNÉRALES POUR COMPÉTITEURS

4.1 Exigences pour les Danses

4.1.1 Généralités

- 4.1.1.1. Les Compétiteurs ne peuvent s'inscrire que dans les catégories et divisions d'âge pour lesquelles ils sont admissibles selon les règles et règlement du NDCC.
- 4.1.1.2. Les Compétiteurs doivent danser jusqu'à la fin de la musique, sinon, ils seront classés derniers dans cette danse.
- 4.1.1.3. Les Compétiteurs qui se présentent en retard sur le plancher doivent danser au moins une (1) minute, sinon, ils seront classés derniers dans cette danse.
- 4.1.1.4. Tous les compétiteurs doivent adhérer aux règles et aux règlements pour compétiteurs du NDCC.
- 4.1.1.5. La section 7. *Règlements pour les Compétitions Professionnelles* donne des règles spécifiques pour les Compétitions Professionnelles.
- 4.1.1.6. La section 8. *Règlements pour les Compétitions Amateur* donne des règles spécifiques pour les Compétitions Amateur.
- 4.1.1.7. La section 9. *Règlements pour les Compétitions Pro-Am* donne des règles spécifiques pour les Compétitions Pro-Am.

4.1.2 Restrictions pour tous les Niveaux de Danse

- 4.1.2.1. Un porté (lift) est définie comme tout mouvement durant lequel, à un moment, les deux pieds de l'un des deux compétiteurs ne touchent pas le plancher, avec l'assistance ou le support du ou de la partenaire.
- 4.1.2.2. Il est interdit d'utiliser des portés (lift) ou des figures dangereuses dans toute catégorie de compétition autre que Ballroom Théâtral, Cabaret, Présentation (Exhibition), Show Routine et Show Danse.
- 4.1.2.3. Les portés (lift) et les figures dangereuses, incluant le « tail spin » et les coups de pied arrières (back kicks) illégaux, sont interdits pour tous les niveaux de danse, incluant les niveaux pré-championnat et championnat. Un coup de pied arrière (back kick) devient illégal lorsque la jambe est plus haute que le genou de la jambe de support.
- 4.1.2.4. À la discrétion du Président du Jury, tout couple qui enfreint ces règlements peut être disqualifié après un premier avertissement, ou peut être classé en dernière position dans une finale.

4.1.3 Ballroom Théâtral, Cabaret, Présentation, Show Routine et Show Danse

- 4.1.3.1. Championnats et Compétitions en Cabaret, Show Routine et Show Danse : peut être tout programme de tout style qu'un couple choisit de présenter comme numéro ou performance.

- 4.1.3.2. Pour les Compétitions en Ballroom Théâtral, tous les couples dansent en même temps, sur une musique pré-sélectionnée, et présentent des programmes qui consistent en de la Danse Ballroom identifiable, agrémentée de portés n'excédant pas 50% des mesures de musique.
- 4.1.3.3. Pour les compétitions en Cabaret, Show Routine et Show Danse, les couples sélectionnent leur propre musique et exécutent leur programme un à la fois.
- 4.1.3.4. Pour les compétitions en Présentation (Exhibition), les couples sélectionnent leur propre musique, exécutent leur programme un à la fois, et la performance consiste en de la danse Ballroom ne comportant pas plus de trois (3) portés (lift).
- 4.1.3.5. Les compétitions en Show Danse suivent les règlements prescrits par le WDC.
- 4.1.3.6. Les couples doivent danser le même programme pour toutes les rondes d'une compétition.
- 4.1.3.7. Les portés (lifts) et figures dangereuses sont autorisées.

4.2 Code d'Éthique du Compétiteur

- 4.2.1. Un compétiteur doit se comporter, en tout temps, d'une manière civilisée et avec un esprit sportif, lorsque sur les lieux d'une compétition.
- 4.2.2. Un compétiteur doit s'assurer d'être immédiatement disponible, et prêt à se présenter au centre de rappel, au moins trente (30) minutes avant l'heure prévue de l'événement auquel il participe. Les Organisateurs ne sont pas tenus de différer le programme pour le bénéfice des retardataires.
- 4.2.3. Tout compétiteur qui participe à un événement sanctionné par le NDCC accepte d'emblée comme finales les marques individuelles des Juges, et aucun recours contre ces derniers ne peut être fait, sauf s'il peut être démontré que les marques auraient été incorrectement enregistrées dans le système.
- 4.2.4. Il est interdit pour tout compétiteur d'embêter ou de questionner un Juge à propos de ses résultats ou de ses marques personnels.

4.3 Code Vestimentaire

4.3.1 Généralités

- 4.3.1.1. Une tenue vestimentaire inadéquate est inacceptable.
- 4.3.1.2. Aucun ajout, altération, variation ou modification ne peut être fait sur un costume durant une ronde de compétition.
- 4.3.1.3. L'utilisation d'accessoires est interdit pour les compétiteurs, sauf pour les catégories Cabaret et Présentation (Exhibition). Un accessoire se définit comme tout article qui ne fait pas partie d'un costume adéquat porté par un compétiteur, et qui n'est pas, pour toute la durée de la présence sur le plancher, attaché au danseur ou à son costume.
- 4.3.3.1. Les compétiteurs n'ont pas besoin de respecter les exigences vestimentaire, telles que régies par le code vestimentaire du NDCC à l'annexe VIII. Cependant, un code vestimentaire inapproprié ne sera pas toléré.



4.3.2 Amateur

- 4.3.2.1 Tous les compétiteurs dans les catégories Amateur et Amateur Mixte doivent adhérer aux règlements du code vestimentaire, tels que stipulés dans l'Annexe VIII - Code Vestimentaire du NDCC.
- 4.3.2.2 Tous les compétiteurs doivent adhérer au Code Vestimentaire, selon leur division d'âge et leur niveau de danse, tel que stipulé dans l'Annexe VIII - Code Vestimentaire du NDCC.
- 4.3.2.3 Toute dérogation aux règlements du Code Vestimentaire du NDCC, tels que stipulés dans l'Annexe VIII - Code Vestimentaire du NDCC est susceptible de pénalité. La pénalité est entièrement laissée à la discrétion du Président du Jury. La pénalité doit tenir compte de la gravité de la dérogation, des circonstances et de la fréquence de la dérogation au Code Vestimentaire.

4.3.3 Élèves Pro-Am

- 4.3.3.1 Les concurrents n'ont pas besoin de respecter les exigences vestimentaires telles que régies par le code vestimentaire du NDCC à l'annexe VIII. Cependant, un code vestimentaire inapproprié ne sera pas toléré.

4.4 Équivalence Internationale

- 4.4.1 Les compétiteurs Professionnels et les enseignants Pro-Am qui souhaitent compétitionner à un événement du WDC dans d'autres pays doivent s'enregistrer annuellement auprès du WDC. Ceci peut se faire de façon individuelle via l'organisme canadien avec lequel ils sont enregistrés.
- 4.4.2 Les couples Professionnels canadiens qui souhaitent compétitionner à un événement sanctionné par le NDCA aux États-Unis peuvent le faire avec leur numéro d'enregistrement canadien. Les couples Amateur canadiens qui souhaitent compétitionner à un événement sanctionné par le NDCA aux États-Unis peuvent le faire avec leur numéro d'enregistrement du NDCC.
- 4.4.3 Les Événements Sanctionnés par le NDCC accepteront les Professionnels et Amateurs enregistrés auprès du NDCA qui souhaitent compétitionner au Canada.
- 4.4.4 Les Événements Sanctionnés par le NDCC accepteront les Professionnels d'autres pays, s'ils sont enregistrés avec un Organisme Reconnu par le WDC.
- 4.4.5 Les Compétiteurs Professionnels, incluant les Enseignants Pro-Am, qui sont enregistrés auprès du CDF/CDDSC ne doivent pas compétitionner dans tout Championnat ou Compétition qui n'est pas reconnue par le NDCC, le NDCA aux États-Unis ou le WDC dans d'autres pays. Un manquement pourrait engendrer des pénalités.

Les exceptions à cette règle sont les suivantes :

- a) École Franchisée (e.g. Arthur Murray).
- b) Compétitions Internes Fermées (Closed In-House).

En cas de doute, toute personne devrait vérifier auprès du Secrétaire du NDCC ou de l'Admin-Secrétaire du CDF.



- 4.4.6 Compétiteurs canadiens à l'Étranger : afin d'éviter des conflits, les compétiteurs Professionnels enregistrés auprès du CDF doivent valider, auprès du Secrétaire du NDCC, que la Compétition Internationale à laquelle ils souhaitent participer est reconnue. Ceci ne s'applique pas aux événements reconnus par le NDCA au États-Unis.

4.5 Représenter le Canada dans un Championnat International

- 4.5.1. Représentation nationale pour les couples Professionnels dont les partenaires sont de nationalités différentes. Pour représenter un pays, le WDC exige qu'au moins la moitié de chaque couple rencontre un minimum de deux (2) des critères suivants :
- a) Citoyenneté dans le pays par :
 - i. Naissance ou Naturalisation.
 - ii. La procédure reconnue légalement dans ce pays.
 - b) Résidence permanente légale dans ce pays.
 - c) En étant un Payeur d'Impôts sur le Revenu enregistré dans ce pays.
- 4.5.2. Un couple Amateur souhaitant représenter le Canada doit rencontrer au moins un (1) des deux (2) critères suivants :
- a) L'un des deux partenaires doit être un citoyen canadien ou être un résident permanent au Canada.
 - b) Pour être autorisé à compétitionner au Championnat Canadien National du NDCC, le couple doit avoir compétitionné à un minimum de deux (2) compétitions sanctionnées par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC). Cette exigence doit être rencontrée pendant la période de douze (12) mois précédant le Championnat Canadien National du NDCC.
- 4.5.3. Un compétiteur qui a représenté un pays n'est pas autorisé à représenter un autre pays jusqu'à ce qu'une période de douze (12) mois ait été écoulée.
- 4.5.4. Pour être éligible à recevoir de l'aide financière du CDF, un couple doit se conformer aux règles suivantes :
- a) Chacun des partenaires doit détenir une carte de Compétiteur du WDC valide.
 - b) Le couple doit avoir compétitionné au Championnat Canadien National du NDCC ou avoir été sélectionné par le NDCC pour représenter le Canada.

4.6 Amateur Agissant comme Instructeur

- 4.6.1 Un danseur amateur agissant à titre d'instructeur en danse ballroom n'est pas autorisé à en faire la publicité ni le marketing, ni à s'afficher comme instructeur, enseignant ou entraîneur en danse ballroom.

4.7 Résolution de Conflits

- 4.7.1 Le Comité de Direction du NDCC peut accueillir toute demande spécifique et prendra les actions qu'il juge appropriées.

5 RÈGLEMENTS ET RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT DU JURY

- 5.1. Le Président du Jury doit demeurer dans le Ballroom et observer tous les Championnats.
- 5.2. Pour toute question concernant le déroulement d'une compétition, ou concernant les marques de juge(s), la décision du Président du Jury est finale.
- 5.3. Le Président du Jury, en consultation avec l'Organisateur, peut décider de changements à l'horaire.
- 5.4. Le Président du Jury à la responsabilité de :
 - a) Présider une réunion avec les juges, avant l'événement.
 - b) Déterminer le nombre de couples à rappeler pour chaque ronde. Le Président du Jury doit demander qu'au moins 50% des couples soient rappelés à chacune des rondes. Par contre, si le nombre de couples qui sont effectivement rappelés par les juges fait en sorte qu'une nouvelle ronde serait ajoutée, le Président du Jury peut alors décider de rappeler moins que 50% des couples. Si le Président du Jury demande de rappeler 50% des couples en deuxième ronde et que le nombre de couples rappelés par les juges est effectivement plus de 50% des couples de la première ronde, le Président du Jury peut décider de rappeler 50% des couples demandés originalement en deuxième ronde pour la troisième ronde, etc.
 - c) S'assurer que le nombre maximal de couples d'une finale de compétition Professionnelle est sept (7). Dans les compétitions Amateur, s'il y a demi-finale, huit (8) peuvent être rappelés.
 - d) Pour les compétitions Amateur et Pro-Am, s'assurer que le nombre maximal sur le plancher est huit (8). Si le plancher est suffisamment grand, il peut être séparé en deux sections avec un maximum de huit (8) couples dans chaque section. Un panel de juges différent est requis pour chaque section.
 - e) Si huit (8) couples ou plus sont pré-enregistrés dans des compétitions Professionnelles et Amateur, ou si plus de neuf (9) couples sont pré-enregistrés en Pro-Am, s'assurer qu'une demi-finale est prévue à l'horaire. De la même façon, si quinze (15) couples ou plus sont pré-enregistrés, un quart de finale doit être prévue à l'horaire.
 - f) Après consultation avec l'Organisateur, déterminer si des rondes éliminatoires doivent être divisées en deux groupes, en considérant la dimension du plancher, le nombre de couples dans la ronde, le style dansé et le temps d'évaluation nécessaire pour les juges. Si une ronde est ainsi divisée, chaque groupe devrait avoir le même nombre de compétiteurs.
 - g) Si, après une ronde et avant le début de la ronde subséquente, un couple se retire d'une compétition ou d'un championnat, le Président du Jury peut, à sa discrétion, remplacer ce couple par le prochain couple éligible.
 - h) Une fois qu'une ronde finale commence, s'il devient nécessaire pour un couple (ou un compétiteur solo) de se retirer de la compétition (en raison d'une blessure ou d'une maladie), alors ce couple (ou compétiteur solo) sera automatiquement disqualifié. S'il

manque une danse pour une raison quelconque, le couple (ou compétiteur solo) sera disqualifié.

- i) Pertinence de la musique. Durée appropriée et observation des tempi.
- j) Respecter l'horaire de la compétition. Si nécessaire, responsable de changements à l'horaire (en consultation avec l'Organisateur).
- k) Vérifier que tous les Juges sont présents selon l'horaire des panels.
- l) Vérifier l'éligibilité des Juges : Styles, Niveaux, Famille ou membres d'une même maisonnée, Compétiteurs Professionnels, Professionnels qui se sont récemment retirés, Invités ou couples en démonstration.
- m) Préparer la grille horaire des juges, si elle n'a pas déjà été faite par l'Organisateur.
- n) Instruire les Juges à propos des points d'évaluation et le système de marques, lorsque nécessaire.
- o) Instruire les Juges sur le système d'évaluation pour le Pro-Am.
- p) Entraîner les Juges Apprentis.
- q) Si nécessaire, corriger l'interprétation des marques, en examinant les marques après chaque ronde, et vérifier qu'elle ont été correctement transcrites.
- r) Signer toute feuille de synthèse finale, si nécessaire.
- s) Instruire et guider les Présidents du Jury Apprentis.
- t) Référer toute feuille de marque nécessitant une correction au Juge concerné.
- u) S'assurer que personne n'a accès aux marques, excepté lui-même et le Compilateur, jusqu'à ce que les résultats aient été annoncés.
- v) Pour les infractions, assurer l'échange d'information entre le Juge Pénalisateur et le Compilateur avant la prochaine ronde.
- w) Avec le Compilateur, vérifier que les couple ayant commis des infractions dans une ronde ou une demi-finale seront avertis et pénalisés en finale. Les infractions seront documentées.
- x) Dispenser un Juge de juger s'il croit que sa décision pourrait être biaisée.
- y) Lorsque le Président du Jury a besoin de communiquer avec un juge, il doit le faire avec discrétion.
- z) Être en communication avec le DJ, le MC, le Coordonnateur de Compétition et le Contrôleur.
- aa) Pour chaque compétition, vérifier que tous les participants sont prêts.
- bb) Vérifier avec l'Organisateur et le Présentateur des Prix, et s'assurer qu'ils sont disponibles pour la présentation.

5.5. Certaines des tâches ci-dessus peuvent être accomplies par un coordonnateur de compétition.

5.6 Pour les événements où un seul couple est enregistré, le Président du Jury peut utiliser les suggestions suivantes :

- a) Un Juge peut juger le couple en fonction d'un standard acceptable, et le classement du couple sera déterminé par l'opinion majoritaire.
- b) Autrement, l'Organisateur peut choisir de permettre au couple de danser sans être évalué et lui attribuer la première place automatiquement.

6 RÈGLEMENTS POUR ÉVALUATIONS ET RESPONSABILITÉS D'UN JUGE

- 6.1. Les Juges doivent détenir un permis et s'enregistrer annuellement.
- 6.2. Les Juges doivent être agréés dans le style et le niveau de la compétition jugée.
- 6.3. Dans les événements de danses individuelles et multi-danses Pro-Am, seul l'élève est jugé.
- 6.4. Dans les événements Bourse d'Étude et Championnat Pro-Am, le couple est jugé.
- 6.5. En Pro-Am, pour les événements sans concurrence, l'élève est jugé selon un standard acceptable pour le niveau.
- 6.6. Les évaluations de compétence (proficiency) Pro-Am peuvent être tenues en même temps que des événements avec concurrence. L'élève reçoit une note de compétence pour chaque danse.
- 6.7. Chaque Juge doit évaluer et signer une feuille de marques pour chaque danse jugée.
- 6.8. Dans certains événements, il peut arriver qu'un juge doive utiliser un appareil électronique pour juger la compétition.

6.9. Code de conduite pour les Juges :

Vous devez signaler votre présence au Juge en Chef 10 mins avant le début de votre session.

Vous devez aviser le Juge en Chef si vous considérer votre habileté à juger altérée par un malaise ou toute autre raison valable.

Vous devez vous retirer et aviser le Juge en Chef quand un membre de votre famille immédiate, famille composée, ou un membre de la maisonnée compétitionne dans une ronde.

Durant la session, vous devez vous abstenir de parler à d'autre juges.

Vous devez vous assurer de bien signer votre bulletin de juge en encre noire ou bleue et d'écrire vos initiales à toute modification sur le bulletin de vote.

Vous ne pouvez utiliser votre téléphone portable ou tout autre appareil électronique durant votre session de juge.

Svp, durant l'attente de votre session, à la table des juges, vous devez minimiser l'utilisation de votre téléphone portable. Si vous devez vraiment l'utiliser, veuillez-vous retirer à l'écart afin de compléter votre business.

Vous ne pouvez socialiser avec vos élèves durant l'entièreté de l'évènement et vous ne pouvez afficher aucun commentaire sur aucune plateforme média sur la performance des compétiteurs. Aussi, vous ne pouvez afficher aucune photos ou vidéos de vous avec vos élèves avant que l'entièreté de l'évènement soit complété.

Le non-respect du code de conduite des juges pourrait vous entraîner des mesures disciplinaires.

Lors d'un évènement sanctionné par le NDCC, les officiels ne sont pas autorisés à donner des leçons d'entraînement, sur les lieux ou à l'extérieur, pendant toute la durée de leur contrat d'officiel pour l'évènement.

7 RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS PROFESSIONNELLES

7.1 Admissibilité d'un Compétiteur Professionnel

- 7.1.1. Tout compétiteur Professionnel participant à un événement sanctionnée par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) doit :
- a) Être enregistré et en règle avec le CDF/CDDSC, s'il est résident canadien.
 - b) Être enregistré auprès de son organisation affiliée au World Dance Council (WDC) dans le pays où il est domicilié, s'il n'est pas un résident canadien.
- 7.1.2. Chaque membre d'un partenariat Professionnel doit s'enregistrer individuellement et le faire annuellement.
- 7.1.3. Tous les Championnats et Compétitions Professionnels sont limités aux professionnels de 18 ans et plus.
- 7.1.4. Tout différend ou demande peut être soumis au Comité de Direction du NDCC, qui prendra les actions jugées adéquates, si nécessaire.

7.2 Généralités

- 7.2.1. Pour être accepté comme un Championnat Bona-Fide, un minimum de deux (2) couples doivent participer à un événement.
- 7.2.2. Dans un Championnat Neuf-Danses ou Dix-Danses, un (1) couple participant est considéré comme le Champion Bona-Fide.

7.3 Catégories Ouvertes

- 7.3.1. Ouvert à tous les couples Professionnels qualifiés.

7.4 Catégories Rising Star

- 7.4.1. Ouvert à tous les couples Professionnels qualifiés, qui n'ont pas remporté un Championnat National Professionnel, et qui sont enregistrés auprès du CDF/CDDSC ou une organisation professionnelle reconnue.
- 7.4.2. Un couple qui a remporté une compétition Rising Star Competition dans un événement ne peut pas à nouveau compétitionner dans une compétition Rising Star dans ce style dans ce même événement. Exception : lorsqu'un dans un nouveau partenariat, une personne n'a pas remporté le Rising Star à l'événement.
- 7.4.3. Si un couple est inscrit en Rising Star et en Ouvert dans un même style, dans le même événement, et que la compétition en Ouvert a lieu avant celle du Rising Star, si ce couple remporte la compétition en Ouvert, dans laquelle une demi-finale a été dansée, il ne peut danser dans la compétition Rising Star à cet événement et devra se retirer de la compétition Rising Star dans ce style.

7.5 Compétitions et Championnats Show Danse

- 7.5.1. Doivent être en accord avec les Règlements Show Danse du WDC (WDC ShowDance Rules) et être sous la surveillance d'un juge pénalisateur.
- 7.5.2. En Show Danse, les règlement du WDC limitent le nombre de portés (lifts). Les couples dérogeant à ce règlement peuvent, à la discrétion du Président du Jury, être disqualifiés après un avertissement, ou être classés dernier dans une finale.

8 RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS AMATEUR

8.1 Exigences d'Enregistrement et Admissibilité d'un Compétiteur Amateur

- 8.1.1 Tout compétiteur Amateur participant à un événement sanctionné par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) doit :
 - a) Être enregistré auprès du Conseil National en Danse du Canada (NDCC), si le compétiteur est un résident canadien.
 - b) Être membre en règle de l'organisation affiliée au World Dance Council (WDC) du pays où le compétiteur est domicilié, s'il n'est pas un résident canadien.
- 8.1.2 L'inscription au registre du NDCC est valide pour une période de 12 mois.
- 8.1.3 Chaque membre d'un couple Amateur souhaitant participer au Championnat Canadien National du NDCC, doit être enregistré individuellement auprès du Conseil National en Danse du Canada (NDCC).
- 8.1.4 Tout différend ou demande peut être soumis au Comité de Direction du NDCC, qui prendra les actions jugées adéquates, si nécessaire.

8.2 Généralités

- 8.2.1 Pour être accepté comme un Championnat Bona-Fide, un minimum de deux (2) couples doivent participer à un événement.
- 8.2.2 Dans un Championnat Neuf-Danses ou Dix-Danses, un (1) couple participant est considéré comme le Champion Bona-Fide.

8.3 Catégories d'Événements Compétitifs

- 8.3.1 Les événements compétitifs sont définis comme des événements de compétition où deux couples ou plus dansent simultanément en compétition les uns contre les autres. Chaque couple est jugé et classé en comparaison avec les autres couples dansant dans le même événement. Pour une catégorie dans laquelle il n'y a qu'un seul couple participant, ce couple doit être jugé individuellement selon un niveau de danse acceptable pour ce niveau, lorsque le transfert dans un autre groupe d'âge pour le même niveau de danse, tel que stipulé dans le présent règlement, s'avère impossible.
- 8.3.2 Les événements compétitifs sont répertoriés par âge, niveau et style.

- 8.3.3 L'admissibilité à compétitionner dans une catégorie s'applique à l'individu amateur et non au couple en tant qu'entité.
- 8.3.4 Un couple amateur ne peut compétitionner dans une catégorie que si les deux membres du couple y sont admissibles.
- 8.3.5 L'admissibilité d'un amateur est basée sur ses accomplissements, et ne tient pas compte de la durée ou du nombre de partenariats.
- 8.3.6 Il est de la responsabilité de chaque Amateur de s'assurer qu'il est admissible à la catégorie dans laquelle il souhaite danser.
- 8.3.7 Un Amateur ne doit pas compétitionner dans une catégories inférieure au niveau pour lequel il est éligible.
- 8.3.8 Un Amateur peut compétitionner dans tout niveau supérieur à son niveau.
- 8.3.9 Pour un élève amateur, qui danse avec son professeur dans des événements Pro-Am, le niveau de compétence atteint dans ces événements ne peut pas être utilisé pour déterminer son niveau de compétition comme membre d'un couple amateur.
- 8.3.10 Tout différend ou demande peut être soumis au Comité de Direction du NDCC, qui prendra les actions jugées adéquates, si nécessaire.

8.4 Catégories et Niveaux de Danse Amateur

8.4.1 Généralités

- 8.4.1.1 Les danses et niveaux de danse suivants doivent être utilisés pour les événements de compétition en groupe et sont les catégories et niveaux de danse officiels.
- 8.4.1.2 Les organisateurs de compétition doivent adhérer aux présentes catégories.
Un organisateur de compétition doit offrir tous les niveaux de danse, ou une partie.

8.4.2 International Ballroom V T VV F Q

a) Débutants	2 danses	V-T
b) Pré-Bronze	3 danses	V-T-Q
c) Bronze Bloc 1	3 danses	V-T-Q
d) Bronze Bloc 2	2 danses	F-VV
e) Argent Bloc 1	3 danses	V-T-Q
f) Argent Bloc 2	2 danses	F-VV
g) Or Bloc 1	3 danses	V-T-Q
h) Or Bloc 2	2 danses	F-VV
i) Pré-Championnat Bloc 1	3 danses	V-T-Q
j) Pré-Championnat Bloc 2	2 danses	F-VV

k) Championnat	5 danses	V-T-VV-F-Q
----------------	----------	------------



8.4.3 International Latin C S R P J

a) Débutants	2 danses	C-R
b) Pré -Bronze	3 danses	C-R-S
c) Bronze Bloc 1	3 danses	C-R-S
d) Bronze Bloc 2	2 danses	P-J
e) Argent Bloc 1	3 danses	C-R-S
f) Argent Bloc 2	2 danses	P-J
g) Or Bloc 1	3 danses	C-R-S
h) Or Bloc 2	2 danses	P-J
i) Pré-Championnat Bloc 1	3 danses	C-R-S
j) Pré-Championnat Bloc 2	2 danses	P-J
k) Championnat	5 danses	C-S-R-P-J

8.4.4 Style Américain ou Social – Smooth V T F VV

a) Débutant	2 danses	V-F
b) Préliminaire	2 danses	V-F
c) Intermédiaire	3 danses	V-T-F
d) Bronze	3 danses	V-T-F
e) Argent	3 danses	V-T-F
f) Or	3 danses	V-T-F
g) Championnat Ouvert	4 danses	V-T-F-VV

8.4.5 Style Américain ou Social – Rhythm C R SW B M

a) Débutant	2 danses	C-SW	
b) Préliminaire	2 danses	C-SW	
c) Intermédiaire	4 danses	C-S-R-SW	
d) Bronze	4 danses	C-S-R-SW	
e) Argent	4 danses	C-S-R-SW	
f) Or	4 danses	C-S-R-SW	
g) Championnat Ouvert	5 danses	C-R-SW-B-M	Option pour Social: C-S-R-SW-M

8.4.6 Style Américain ou Social – Danse Additionnelles Smooth et Rhythm

D'autres danses en Style Américain ou Social - Smooth et Rhythm peuvent être offertes, soit en événements danses individuelles ou danses multiples, par les organisateurs de compétition. Ces danses pourraient inclure, mais ne sont pas limitées à : Peabody, Samba, Merengue, Salsa, Bachata, West Coast Swing, Polka, Hustle, Paso Doble et Tango Argentin.

8.4.7 Catégories Spéciales et Championnats

- 8.4.7.1 Un organisateur a le droit d'inclure des catégories, divisions d'âge et/ou niveaux de danse spéciaux, par exemple : débutant – une danse, la danse au choix de l'organisateur.
- 8.4.7.2 Un organisateur a le droit d'inclure des événements de niveau championnat avec des divisions d'âge différentes, par exemple : moins de 16 ans et/ou 16 ans et plus.
- 8.4.7.3 Un organisateur a le droit d'inclure des événements de niveau championnat qui regroupent des catégories de syllabus, par exemple : bronze & moins et/ou argent & plus.

8.5 Liste des Figures pour les Catégories de Syllabus Amateur

8.5.1 Généralités

La liste des figures pour les catégories de Style International est en accord avec les livres techniques suivants : *Ballroom and Latin American Technique ISTD*, *The Viennese Waltz* de Harry Smith-Hampshire. La Valse Viennoise du ISTD peut être utilisée. La liste complète des figures est disponible dans l'*Annexe VI – NDCC Syllabus Ballroom* et l'*Annexe VII – NDCC Syllabus Latin*, sauf pour la Valse Viennoise pour laquelle des figures additionnelles et des règlements sont mentionnés à la section 8.4.2. *International Ballroom* ci-dessous. Veuillez prendre note que dans les compétitions de niveaux syllabus en Latin, le style et les positions de pieds de l'IDTA peuvent être utilisés.

8.5.2 Syllabus - Liste des Figures en International Ballroom

a) Débutants	Valse	1 à 6	<p>(*) Pour la Valse Viennoise dans les niveaux Pré-Championnat et Championnat, les figures sont restreintes comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les figures décrites dans l'Appendice I – Syllabus Ballroom. 2) Contra Check du Reverse Fleckerl au Natural Fleckerl peut être dansé sur une ou deux mesures de musique. 3) Un Natural Pivot précédé d'un RF Forward Change Natural au Reverse Turn, synchronisé avec le rythme de canter. 4) Un Reverse Pivot précédé d'un LF Forward Change Reverse au Natural Turn, synchronisé avec le rythme de canter.
	Tango	1 à 5	
b) Pré-Bronze	Valse	1 à 9	
	Tango	1 à 9	
	Quickstep	1 à 13	
c) Bronze Bloc 1	Valse	1 à 16	
	Tango	1 à 13	
	Quickstep	1 à 20	
d) Bronze Bloc 2	Foxtrot	1 à 8	
	Valse Viennoise	1 à 4	
e) Argent Bloc 1	Valse	1 à 25	
	Tango	1 à 20	
	Quickstep	1 à 26	
f) Argent Bloc 2	Foxtrot	1 à 19	
	Valse Viennoise	1 à 4	
g) Or Bloc 1	Valse	1 à 32	
	Tango	1 à 27	
	Quickstep	1 à 31	
h) Or Bloc 2	Foxtrot	1 à 25	
	Valse Viennoise	1 à 4	
i) Pré-Championnat Bloc 1	Valse		
	Tango		
	Quickstep		
j) Pré-Championnat Bloc 2	Foxtrot		
	Valse Viennoise (*)		
k) Championnat	Valse		
	Tango		
	Valse Viennoise (*)		
	Foxtrot		
	Quickstep		

8.5.3 Syllabus - Liste des Figures en International Latin

a) Débutants	ChaCha	1 à 5
	Rumba	1 à 6
b) Pré-Bronze	ChaCha	1 à 9
	Rumba	1 à 9
	Samba	1 à 7
c) Bronze Bloc 1	ChaCha	1 à 15
	Rumba	1 à 16
	Samba	1 à 16
d) Bronze Bloc 2	Paso Doble	1 à 16
	Jive	1 à 14
e) Argent Bloc 1	ChaCha	1 à 23
	Rumba	1 à 21
	Samba	1 à 23
f) Argent Bloc 2	Paso Doble	1 à 24
	Jive	1 à 20
g) Or Bloc 1	ChaCha	1 à 29
	Rumba	1 à 26
	Samba	1 à 31
h) Or Bloc 2	Paso Doble	1 à 30
	Jive	1 à 27
i) Pré-Championnat Bloc 1	ChaCha	
	Rumba	
	Samba	
j) Pré-Championnat Bloc 2	Paso Doble	
	Jive	
k) Championnat	ChaCha	
	Samba	
	Rumba	
	Paso Doble	
	Jive	

8.5.4 Liste des Figures en Style Américain ou Social - Smooth et Rhythm

- 8.5.4.1 Dû à la multitude de syllabi disponibles en Style Américain et/ou Social - Smooth et Rhythm, un nombre approprié de figures sont permises pour les niveaux débutant, préliminaire et intermédiaire.
- 8.5.4.2 Pour les niveaux Bronze, Argent et Or, chaque syllabus est accepté tel que décrit par leur propre association. Pour cette raison, il n'y a pas de liste de figures disponibles ici pour les Styles Américain et Social - Smooth et Rhythm.

8.5.5 Syllabus International - Restrictions

- 8.5.5.1 Seules les figures décrites dans les livres techniques cités précédemment peuvent être dansées, selon l'agencement prévu, tout en respectant le rythme de la figure, tel que mentionné dans le code du syllabus.
- 8.5.5.2 Les « Precedes » et « Follows » doivent être utilisés de manière logique et ne doivent pas changer la structure de base d'une figure. Les positions de danse et les niveaux mentionnés à l'intérieur des « Precedes » et « Follows » doivent être respectés.
- 8.5.5.3 Il n'est pas permis de transférer une figure d'une danse à une autre.
- 8.5.5.4 Les « SITS », « RIPPLES », ENTRÉES et POSITIONS non décrits dans les livres de technique ne sont pas permis dans les catégories fermées de Débutant à Or.

8.5.6 Syllabus Amateur – Exigences et Pénalités

- 8.5.6.1 Les compétiteurs enregistrés dans une catégorie d'un standard spécifique doivent se limiter aux figures imposées à ce niveau de ce standard.
- 8.5.6.2 Les compétiteurs qui ne respectent pas les figures et/ou restrictions du niveau où ils sont inscrits recevront un avertissement par le Juge Pénalisateur, le Président du Jury ou un membre du Jury, selon l'infraction commise, et seront pénalisés comme suit :
 - a) Si la dérogation est remarquée une première fois lors d'une ronde éliminatoire (1/2, 1/4, ...), un avertissement sera donné au couple en faute.
 - b) Si la même dérogation se répète dans une ronde éliminatoire subséquente, le couple en faute perdra tous les rappels des juges pour la danse concernée.
 - c) Si la même dérogation est répétée en ronde finale, le couple se verra classé dernier pour la danse concernée.
 - d) Si la dérogation est remarquée une première fois en ronde finale, le couple se verra classé dernier pour la danse concernée.
 - e) Selon la gravité de la dérogation, un couple pourrait être disqualifié pour une catégorie de danse.

8.6 Divisions d'Âge

- 8.6.1 Les définitions suivantes sont basées sur la réglementation reconnue internationalement et sont adoptées par le NDCC.
- 8.6.2 Les organisateurs de compétition doivent adhérer aux présents règlements sur les Divisions d'Âge pour toutes leurs catégories Amateur, à l'exception des divisions spéciales.
- 8.6.3 Un organisateur de compétition devrait offrir la gamme complète de divisions d'âge, ou une partie.

8.6.4 Les classifications d'âge suivantes sont basées sur l'anniversaire de la personne :

- a) Juvénile 1: 9 ans ou moins
- b) Juvénile 2 : 10 ou 11 ans
- c) Junior 1 : 12 ou 13 ans
- d) Junior 2 : 14 ou 15 ans
- e) Jeunesse : 16 à 18 ans
- f) Moins de 21 ans : 16 à 20 ans
- g) 16 ans et plus
- h) Adulte : 19 ans et plus
- i) Adulte 1 : 30 ans et plus. Les deux (2) membres doivent être âgés de 30 ans ou plus.
- j) Adulte 2 : 40 ans et plus. Les deux (2) membres doivent être âgés de 40 ans ou plus.
- k) Adulte 3 : 50 ans et plus. Les deux (2) membres doivent être âgés de 50 ans ou plus.
- l) Adulte 4 : 60 ans et plus. Les deux (2) membres doivent être âgés de 60 ans ou plus.
- m) Adulte 5 : 70 ans et plus. Les deux (2) membres doivent être âgés de 70 ans et plus.

8.6.5 Divisions Juvénile 1 et 2, Junior 1 et 2, Jeunesse et Adulte (19+)

8.6.5.1 Les divisions Juvénile I et II peuvent être combinées, de même que les divisions Junior I et II.

8.6.5.2 La division d'âge pour un couple est déterminée par l'âge du membre aîné du couple.

8.6.6 Couples en Divisions Juvénile 1 et 2, Junior 1 et 2, et Jeunesse

8.6.6.1 Les règlements 8.6.6.2 à 8.6.6.4 ci-dessous ne peuvent pas être appliqués lors du Championnat Canadien National du NDCC. Les couples qui s'enregistrent pour le Championnat Canadien National du NDCC doivent compétitionner dans leur propre division d'âge.

8.6.6.2 Un couple Juvénile qui est enregistré dans Juvénile I ou Juvénile II peut aussi s'enregistrer dans la division d'âge Junior I.

8.6.6.3 Un couple Junior qui est enregistré dans Junior I ou Junior II peut aussi s'enregistrer dans la division d'âge Jeunesse.

8.6.6.4 Lorsqu'un (1) couple Jeunesse n'a pas d'autre(s) couple(s) en compétition dans sa propre division d'âge, le couple Jeunesse peut alors choisir de compétitionner dans la division d'âge Adulte 19 ans et plus.

8.6.7 Adulte 1, 2, 3, 4 et 5 Catégories

8.6.7.1 Pour l'adulte 1, adulte 2, adulte 3, adulte 4 et adulte 5, les deux membres du couple doivent répondre aux exigences de l'âge. Un couple d'adultes plus âgé peut danser dans une division d'âge adulte inférieur.



8.7 Compétitions Amateur Solo Individuel

- 8.7.1 Pour tous les participants à une compétition en tant qu'individu en solo (sans partenaire), les règlements régissant les compétitions en couple doivent être respectés.
- 8.7.2 Toutes les danses peuvent être offertes par l'organisateur, en danses individuelles ou en combinaisons.
- 8.7.3 Les figures autorisées sont décrites dans la section 8.4 et toute infraction peut entraîner les mêmes pénalités qu'il en serait pour un couple.
- 8.7.4 Le code vestimentaire doit être respecté, tel que décrit dans la section 4.3 *Code Vestimentaire* et toute infraction est sujette aux mêmes pénalités qu'il en serait pour un couple.
- 8.7.5 Tous les participants doivent être enregistrés auprès du NDCC.
- 8.7.6 Un "Individu" est sujet aux mêmes règles concernant les divisions d'âge qu'un couple.
- 8.7.7 Dans la mesure du possible, les compétitions "Solo Individuel" ne doivent pas être organisées en même temps que les compétitions de couples.

8.8 Compétitions Amateur Mixte

- 8.8.1 Les compétitions Amateur Mixte visent les compétiteurs Amateurs, de Juvénile à Adulte, qui n'ont pas de partenaire régulier. Ils sont jugés comme des compétiteurs individuels et peuvent être en partenariat avec un compétiteur amateur plus avancé.
 - a) Le Compétiteur Individuel désigne la personne à être jugée.
 - b) Le Partenaire désigne le partenaire du Compétiteur et **n'est pas** jugé.
 - c) Les Compétiteurs Individuels Juvéniles et Juniors (15 ans et moins) peuvent être en partenariat avec un compétiteur amateur plus avancé.
 - d) Les Compétiteurs Individuels Adultes peuvent être en partenariat avec un compétiteur/instructeur amateur plus avancé et âgé d'au moins 17 ans.
 - e) Un couple Amateur Mixte peut être constitué d'un compétiteur/instructeur amateur avancé mâle ou femelle qui danse avec un élève mâle ou femelle, pour les niveaux inférieurs à Or.
- 8.8.2 Cette catégorie Amateur Mixte **ne doit pas** être tenue en même temps que des événements Pro-Am.
- 8.8.3 Les deux membres d'un partenariat Amateur Mixte doivent être inscrits dans le Registre Amateur courant du NDCC.
- 8.8.4 Les compétitions Amateur Mixte doivent suivre toutes les mêmes règles que les compétitions amateur régulières, incluant, mais non limitées à : divisions d'âge, liste des figures de syllabus, code vestimentaire; et restrictions.
- 8.8.5 Les compétitions Amateur Mixte sont permises à tous les niveaux de danse.
- 8.8.6 Un Compétiteur Individuel ne peut être en compétition qu'avec d'autres Compétiteurs Individuels de même niveau et de même division d'âge.

Si le Compétiteur Individuel a compétitionné auparavant et a atteint un niveau, par exemple, Argent, il ne peut pas danser à un niveau inférieur dans une compétition Amateur Mixte.



- 8.8.7 Un Compétiteur Individuel peut danser sans concurrence, ou peut choisir d'être jugé selon sa compétence et attribué un pointage sur 100. Par exemple : 90% à 100% = 1^{er}; 80% à 89% = 2^{ème}; 70% à 79% = 3^{ème}.
- 8.8.8 Un Compétiteur Individuel et son partenaire ne doivent pas être jugés contre des couples d'amateurs réguliers. Ils peuvent par contre danser en même temps sur le plancher.
- 8.8.9 Cette catégorie Amateur Mixte doit être tenue avec des rondes de compétitions amateur.

8.9 Compétitions Amateur Même Genre

- 8.9.1 Dans les catégories Même Genre, les couples consistent en deux femmes ou deux hommes qui dansent ensemble (sans égard à l'orientation sexuelle).
- 8.9.2 Les couples Même Genre ne peuvent être jugés que contre des couples Même Genre.
- 8.9.3 Rôles : pour un couple Même Genre, le choix du rôle de conducteur (leader) et/ou d'accompagnateur (follower) n'est pas pré-déterminé. Les rôles peuvent être les mêmes dans toutes les danses, ou changer d'une danse à l'autre, ou changer à volonté pendant une même danse.
- 8.9.4 Divisions d'Âges : Adulte 18+ et Sénior 30+.
- 8.9.5 Tous les compétiteurs Même Genre doivent être âgés de 18 ans et plus.
- 8.9.6 Le Code Vestimentaire suit les mêmes règles qu'en Amateur, avec un amendement : pour les couples femme/femme, le conducteur (leader) est autorisé à porter un pantalon, une chemise et une veste ou veston.
- 8.9.7 Tout compétiteur participant à un événement sanctionné par le Conseil national en danse du Canada (NDCC) doit être inscrit au Registre Amateur du NDCC, si le compétiteur est résident canadien.

8.10 Compétitions Amateur Pré-Compétitif

- 8.10.1 Les catégories Amateur Pré-Compétitif s'adressent aux danseurs Amateur, de 3 ans à 18 ans, qui sont débutants ou sont élèves de cours de groupes. Ils sont jugés comme Compétiteur Individuel (comme dans les événements Amateur Mixte) et peuvent être en partenariat avec un danseur ou un compétiteur amateur plus avancé. Ils peuvent aussi être jugés comme un couple amateur.
- 8.10.2 Dans la mesure du possible, les événements pré-compétitifs amateur se déroulent séparément de tous autres événements proposés le jour de la compétition.
- 8.10.3 Les divisions d'âge sont généralement : Pré-Danse 1 (3-6); Pré-Danse 2 (3-7); Juvénile 1 (8-9); Juvénile 2 (10-11); Junior 1 (12-13); Junior 2 (14-15); Jeunesse (16-18).
- 8.10.4 Les niveaux sont généralement : Base; Débutant; Pré-Bronze; Bronze; Argent.
- 8.10.5 Toutes les entrées sont jugées séparément.
- 8.10.6 Un amateur Pré-Compétitif est jugé sur sa compétence et attribué un pointage sur 100. Par exemple : 90% à 100% = 1^{er}; 80% à 89% = 2^{ème}; 70% à 79% = 3^{ème}.



- 8.10.7 Le code vestimentaire doit être très simple. Nous suggérons fortement aux compétiteurs amateurs pré-compétitifs de suivre le code vestimentaire du NDCC, car ces danseurs participeraient bientôt à des compétitions réglementées.
- 8.10.8 Les deux membres d'un partenariat Pré-Compétitif doivent être inscrits au Registre Amateur du NDCC.

9 RÈGLEMENTS POUR LES COMPÉTITIONS PRO-AM

9.1 Généralités

- 9.1.1 Ouvert à tous les couples formés d'un Professionnel qui danse avec un élève Amateur, ou deux élèves amateurs Pro-Am qui dansent ensemble.
- 9.1.2 Les démonstrations Pro-Am sont interdites pour un couple qui compétitionne dans le même événement, à l'exception lors d'événements de studio et pour des danses honorifiques lors d'une compétition.
- 9.1.3 Pour être accepté comme un Championnat Bona-Fide, un minimum de deux (2) couples doivent participer à un événement.
- 9.1.4 Dans un Championnat Neuf-Danses ou Dix-Danses, un (1) couple participant est considéré comme le Champion Bona-Fide.

9.2 Admissibilité d'un Élève Compétiteur Pro-Am

- 9.2.1 Un élève compétiteur Pro-Am n'a pas à s'inscrire au Registre Amateur du NDCC pour être autorisé à compétitionner en Pro-Am, mais il peut s'inscrire s'il le souhaite.
- 9.2.2 Si un élève Pro-Am participe aussi à des compétitions amateur, il doit s'inscrire comme compétiteur amateur au Registre Amateur du NDCC.
- 9.2.3 Un Amateur inscrit au Registre Amateur du NDCC peut participer à des événements Pro-Am avec son professeur.
- 9.2.4 Toute circonstance qui n'est pas prévue dans les Règlements Pro-Am sont sujettes à la discrétion du NDCC et de l'Organisateur.

9.3 Admissibilité d'un Enseignant Professionnel Pro-Am

- 9.3.1 Un enseignant Pro-Am participant à un événement sanctionné par le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) doit :
- a) S'enregistrer annuellement avec un organisation canadienne reconnue par le NDCC, s'il est résident canadien.
 - b) Être membre en règle de l'organisation affiliée au World Dance Council (WDC) du pays où le compétiteur est domicilié, s'il n'est pas un résident canadien.



9.4 Catégories et Niveaux de Danse Pro-Am

9.4.1 Catégories :

- a) Fermé : ne peut danser que les figures listées dans les syllabi officiels.
- b) Ouvert : peut utiliser tout matériel souhaité. Il est suggéré qu'utiliser au moins 30% de matériel fermé, et pas de niveau plus haut que le niveau immédiatement supérieur, serait profitable pour l'élève.
- c) Multi-Danse et Bourse d'Étude : les championnats et compétitions peuvent être en ouvert ou en fermé.
- d) Performance Solo (Solo Exhibition) : peut inclure une entrée, une sortie, des rythmes multiples, et est sans restrictions.
- e) Show Routine : peut inclure une entrée, une sortie, des rythmes multiples, et est sans restrictions.

9.4.2 Niveaux :

- a) Style International, Catégories Fermées : tous les niveaux de Débutant à Étoile d'Or peuvent être offerts.
- b) Style International, Catégories Ouvertes : tous les niveaux de Bronze à Avancé peuvent être offerts.
- c) Style Américain, Catégories Fermées : Les restrictions du NDCA sont appliquées.
- d) Style Américain, Catégories Ouvertes : tous les niveaux à partir de Bronze peuvent être offerts.
- e) Catégories Multi-Danse et Bourse d'Étude : peuvent être de niveaux différents, fermé ou ouvert.
- f) Débutant : un élève Pro-Am qui danse dans sa première compétition, ou qui a reçu un maximum de trente (30) heures de cours privé.

9.4.3 Les catégories peuvent être divisées par âge et par genre.

9.4.4 Les hommes et les femmes peuvent être en compétition les uns avec les autres.

9.4.5 Il est recommandé qu'un élève ne danse pas dans des niveaux plus élevés que le niveau immédiatement supérieur au sien (à la discrétion de l'Organisateur).

9.5 Divisions d'Âge

9.5.1 Les divisions d'âge sont à la discrétion de l'Organisateur.

9.5.2 Un élève Adulte peut compétitionner dans une division d'âge plus jeune, mais pas dans une division d'âge plus âgée.

9.5.3 Un élève Adulte ne peut pas danser en Junior ni en Jeunesse.

9.5.4 Les élèves Juvénile, Junior et Jeunesse ne peuvent pas danser en Adulte.

9.5.5 Les élèves Juvénile, Junior et Jeunesse ne devraient pas être en compétition avec des Adultes dans des événements Multi-Danse.



9.6 Évaluations

- 9.6.1 Catégories de Danses Individuelles: l'élève est jugé.
- 9.6.2 Catégories Multi-Danse: l'élève est jugé.
- 9.6.3 Catégories Bourse d'Étude & Championnat: le couple est jugé.
- 9.6.4 Performances Solo (Solo Exhibitions):
 - a) L'élève est évalué selon un standard approprié au niveau et à l'âge.
 - b) Des commentaires peuvent être écrits sur des feuilles d'évaluation, en ce qui a trait à la technique, la performance, etc., et un pointage attribué, généralement sur 100. À la discrétion de l'Organisateur, les marques peuvent être : 90% à 100% = 1^{er}; 80% à 89% = 2^{ème}; 70% à 79% = 3^{ème}.
- 9.6.5 Des Catégories d'Évaluation de Compétence peuvent être offertes, où un élève participant à des événements réguliers de danses individuelles reçoit un pointage sur 100, au lieu d'un classement.

10 RÈGLEMENTS POUR LES MATCH D'ÉQUIPE (TEAM MATCH)

10.1 Exigences Générales

- 10.1.1. Un Match d'Équipe (Team Match) est une compétition organisée entre des couples représentant deux (2) équipes ou plus, chaque équipe ayant un nom.
- 10.1.2. Les présents règlements doivent être suivis pour un Match d'Équipe "formel". Ils n'ont pas à être appliqués pour un Match d'Équipe amical qui n'a pas de statut officiel.
- 10.1.3. Les Organiseurs doivent faire une demande auprès du NDCC pour obtenir la permission d'inclure dans leur événement un Match d'Équipe Professionnel Officiel ou un Match d'Équipe Amateur Officiel.
- 10.1.4. Dans un Match d'Équipe Professionnel Officiel, les membres professionnels des équipes doivent être enregistrés auprès du CDF, CDDSC, NDCA ou du WDC s'ils représentent d'autres pays.
- 10.1.5. Dans un Match d'Équipe Amateur Officiel, les membres amateur des équipes doivent être enregistrés auprès du NDCC, NDCA ou du WDC s'ils représentent d'autres pays.
- 10.1.6. Il doit y avoir un minimum de trois (3) couples par équipe, et un minimum de trois (3) danses.
- 10.1.7. L'Organisateur doit spécifier le nombre de couples de chaque équipe à l'avance.
- 10.1.8. L'Organisateur doit spécifier la catégorie des équipes à l'avance, par exemple : Professionnel, Amateur de Niveau Championnat, Pré-Championnat, etc.
- 10.1.9. Il est permis de mélanger le standard d'une équipe, tant que chaque équipe adverse soit de même calibre, par exemple : deux (2) couples de niveau Championnat, un (1) couple Pré-Championnat et un (1) couple Or.

- 10.1.10. Les seules tenues de danse autorisées sont telles que décrites dans le Code Vestimentaire du NDCC. Des costumes et des accessoires peuvent être utilisés lorsqu'une équipe fait son entrée sur le plancher.
- 10.1.11. Les choix des danses, de musique et de tempi doivent être conformes aux sections des présents règlements qui concernent les danses et tempi.

10.2 Déroulement

- 10.2.1. Les couples doivent être présentés individuellement au début du match, en commençant par les membres d'équipe(s) invités.
- 10.2.2. Les couples de chaque équipe doivent être numérotés avec des nombres ou lettres successifs. L'ordre d'apparition des couples doit avoir été décidé avant le début du match.
- 10.2.3. L'ordre des danses du concours doit avoir été décidé avant le début du match.
- 10.2.4. Une fois le match amorcé, il n'est pas permis de modifier l'ordre d'apparition des couples ou l'ordre des danses.
- 10.2.5. Sur le plancher, il doit y avoir un couple provenant de chaque équipe. Dans un match d'équipe dont les équipes comportent huit (8) couples ou plus, il est permis que deux (2) couples de chaque équipe dansent en même temps.
- 10.2.6. Pour que chaque couple d'une équipe compétitionne contre un couple différent d'une équipe adverse dans des danses successives, il peut y avoir rotation des couples à chaque danse, en autant que les calibres ne soient pas mélangés.

Exemple pour 2 équipes, 4 couples par équipe et 4 danses :

- Équipe 1: couples C1, C2, C3 & C4
- Équipe 2: couples C5, C6, C7 & C8

Danse #1	Danse #2	Danse #3	Danse #4
C1 vs C5	C1 vs C6	C1 vs C7	C1 vs C8
C2 vs C6	C2 vs C7	C2 vs C8	C2 vs C5
C3 vs C7	C3 vs C8	C3 vs C5	C3 vs C6
C4 vs C8	C4 vs C5	C4 vs C6	C4 vs C7

10.3 Évaluation et Pointage

- 10.3.1. Le panel devrait comprendre un minimum de trois (3) juges, sauf pour un match Inter-Club ou Inter-Studio, où un juge neutre est suffisant.
- 10.3.2. Les juges doivent attribuer à chaque couple un pointage entre 3 et 5.
- 10.3.3. L'égalité de pointage est permise.



- 10.3.4. Le pointage final pour chaque équipe correspond à la somme des pointages attribués par les juges, pour chaque couple de l'équipe, pour chaque danse.
- 10.3.5. L'équipe avec le plus haut pointage final remporte le match.

10.4 Couples Représentatifs

- 10.4.1. Le choix de couples Professionnels pour représenter le Canada dans des match avec d'autres pays est réservé au NDCC.
- 10.4.2. Le choix de couples Amateurs pour représenter le Canada dans des match avec d'autres pays est réservé au NDCC.

11 LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I – NDCC Demande de Sanction et Grille Tarifaire

ANNEXE II – Grille des Honoraires pour les Officiels

ANNEXE III – NDCC Demande de Titre de Championnat et Grille Tarifaire

ANNEXE IV – Liste des Compétiteurs Amateur – Directives pour les Organisateurs

ANNEXE V – Prix en Espèces Minimum pour les Titres de Championnat Professionnel

ANNEXE VI – NDCC Liste des Figures – Syllabus Ballroom

ANNEXE VII – NDCC Liste des Figures – Syllabus Latin

ANNEXE VIII – NDCC Code Vestimentaire

Cher organisateurs,

Il a été observé que votre responsabilité de fournir des informations nécessaires et obligatoires au NDCC a été négligée. Nous vous rappelons qu'il est impératif de fournir, à temps, les informations énumérés ci-dessous au Secrétaire (liste des Juges, des Officiels et des Compétiteurs Professionnels) et ou Coordonnateur du Registre Amateur (liste des Compétiteurs, pas de participants étudiants Pro-Am).

Veillez utiliser ce document pour nous fournir des informations importantes et nous permettre de vérifier les qualifications de tous les officiels et l'inscription des participants.

Ce travail doit être effectué en collaboration avec votre registraire ou personne qui travaille pour vous à la création de la programmation de votre événement.

2.2.1.2 La demande de Sanction de compétition doit être soumise au moins un (1) mois avant l'événement. Pour éviter la possibilité de dates conflictuelles, il est préférable de choisir le plus tôt possible. (voir la section Dates calendrier et contraintes de distance).

2.2.1.3 Les frais de Sanction doivent être payés au même moment que la demande de Sanction est soumise au NDCC. À la réception de l'accusé de réception de l'approbation du NDCC, le(s) organisateur(s) de l'événement acceptent toutes les règles et règlements du NDCC.

(Le paiement doit être effectué par virement électronique à l'adresse suivante : ndccinfosecretary@gmail.com)

2.5.1 Au moins 1 (une) semaine avant l'événement, le(s) Organisateur(s) doit(s) fournir au Secrétaire du NDCC (ndccinfosecretary@gmail.com) la liste des enseignants et concurrents professionnels (pour les non-Canadiens, veuillez indiquer le pays). Les noms des concurrents que se sont inscrits tardivement peuvent être envoyés en plus.

La liste doit également être envoyée à la CDF à l'adresse suivante :

info@canadiandancesportfederation.ca

Veillez ne pas envoyer la liste par SMS, Messenger ou tout autre moyen de communication, utilisez uniquement le courrier électronique.



2.5.2. Au moins 1 (une) semaine avant l'événement, le(s) Organisateur(s) doit(s) fournir au NDCC la liste de tous les compétiteurs amateurs, y compris tous les compétiteurs amateurs et amateurs mixtes (am-am), leur catégorie de compétition et leur catégorie d'âge, ainsi que toute catégorie spéciale dans laquelle ils dansent/compétitionnent (pour les non-Canadiens, veuillez indiquer le pays). Les organisateurs doivent suivre les instructions disponibles à l'annexe IV. Les noms des concurrents qui se sont inscrits tardivement peuvent être envoyés en plus.



ANNEXE IV – Liste des Compétiteurs Amateur – Directives aux Organisateurs

Envoyer la liste des compétiteurs amateurs à : registrardancecouncilcanada@gmail.com,
en suivant les directives mentionnées ci bas.

La liste doit être envoyée 7 jours avant le début de l'évènement pour vérifications.

Le registraire doit créer le document lors de l'enregistrement des compétiteurs au programme de la compétition. Le registraire doit garder un document Excel ouvert durant l'enregistrement et ajouter les noms et informations relatifs aux participants.

Nous vous suggérons ce modèle de document pour la 'Liste des Compétiteurs Amateurs' :

Noms

Information

d'enregistrement

Nom du professeur ou

adresse courriel du studio participant

Airapetian, Victoria	info@shallwedance.ca
Avila-Hoyos, Luciana	saturn@rogers.com
Aydogan, Emre	dad256986@yahoo.com
Balashov, Aleksei	3315
Barsky, Eitan	mom1658@gmail.com
Baydala, Sophia	mercury@rogers.com
Bocharov, Lev	lboch@gmail.com
Bocharova, Alisa	lknowher@rogers.com
Borisova, Kira	16089
Bronshtain, Elly	16125
Bushchyk, Alessiah	jupiter@rogers.com
Bushchyk, Amelia	uranus@rogers.com



ANNEXE I – NDCC Demande de Sanction

NOM DE L'ÉVÉNEMENT : _____

ORGANISATEUR(S) : _____

LIEU : _____

DATE(S) : _____

HEURE : DE _____ À _____

TYPES D'ÉVÉNEMENTS : _____

ÉVÉNEMENTS NON-RÉGLEMENTÉS :

PRÉSIDENT(S) DU JURY : _____

JUGES : _____

COMPILATEUR(S) : _____

**** Suite à la page suivante ****

En soumettant une demande de sanction, le/les Organisateur(s) listés ci-dessus pour l'Événement ci-dessus :

- a) Par la présente, dégage le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) et le « Canadian Dancesport Federation » (CDF) de toute responsabilité, y compris les responsabilités financières, qui pourraient être encourues ou résulter du processus d'organisation ou de tenue de l'événement ci-haut mentionné, et ce par toute personne.
- b) Convient que le texte suivant sera inclus dans le programme :

“Le/les Organisateur(s), le « Canadian Dancesport Federation » (CDF) et le Conseil National en Danse du Canada (NDCC) ne peuvent pas être tenus responsables pour des blessures aux personnes survenues pendant l'événement, que à des personnes participantes ou des spectateurs, et peu importe la cause.

Toute personne prenant part à l'événement le fait à ses propres risques.”

- c) Par la présente, accepte de se conformer aux règles et aux règlements liés aux sanctions, tels que publiés.
- d) Atteste que le/les organisateurs sont financièrement viables et peuvent rencontrer toutes les obligations financières liées à l'événement indiqué.

NOM DU/DES DEMANDEUR(S) : _____

SIGNATURE DU/DES DEMANDEUR(S) : _____

ADRESSE DE COURRIEL : _____

TÉL. : _____

ADRESSE DU/DES DEMANDEUR(S) : _____

Une fois la demande approuvée, le Secrétaire du NDCC enverra une confirmation à/aux Organisateur(s).

Les frais doivent être payés par e-Transfer à ndccinfosecretary@gmail.com.

La demande peut être soumise via le site web du NDCC ou par courriel à ndccinfosecretary@gmail.com.

NDCC Grille Tarifaire pour une Demande de Sanction

Journée de Présentations Ouverte (Showcase) ou Compétitions Amateur Seulement ou Compétitions Amateur et Professionnel (incluant Pro-Am) pour une journée - \$300

Compétitions Amateur et Professionnel (incluant Pro-Am) pour un événement à plusieurs journées - \$400

Notes :

- Sauf s'il y a un changement dans le type d'événement, il n'y a pas de frais de sanction additionnel lorsqu'une modification est soumise au NDCC.
- Si le/les organisateur(s) demandent un/des Titre(s) de Championnat (A, B) les frais pour le(s) Titre(s) de Championnat s'ajoutent au frais de sanction du NDCC.

Grille tarifaire pour les Titres de Championnat du NDCC

Forfait "A": Professionnel, Amateur et Pro-Am Ballroom, Latin, Smooth et Rhythm.

Forfait "B": Professionnel, Amateur et Pro-Am 10 danses, 9 danses et Cabaret/Exhibition.

- Forfait "A" est 1000.00\$ pour Championnat Canadien "Ouvert".
- Forfait "B" est 750.00\$ pour un Championnat Canadien "Ouvert".
- Forfait "A" est 800.00\$ pour Championnat Canadien Est ou Ouest "Ouvert".
- Forfait "B" est 600.00\$ pour un Championnat Canadien Est ou Ouest "Ouvert".
- Forfait "A" est 600.00\$ pour un Championnat Provincial "Fermé" ou "Ouvert".
- Forfait "B" est 400.00\$ pour un Championnat Provincial "Fermé" ou "Ouvert".

ANNEXE II – Grille des Honoraires pour les Officiels

HONORAIRES POUR LES OFFICIELS

LES CONTRATS DES JUGES DOIVENT ÊTRE ÉMIS AU MOINS UN MOIS AVANT L'ÉVÉNEMENT.

Événements d'un Jour – Honoraire minimum \$350.00

NOTE : La durée maximale d'un Évènement d'un jour est de 14 heures : 9h00 à 23h00, incluant les pauses. Si la journée devait excéder 14 heures, \$50 sera ajouté au montant de \$350.00.

Pour tout événement, l'Organisateur est dans l'obligation d'embaucher suffisamment de juges, afin que les juges puissent avoir des périodes de repos. Un Organisateur désirant augmenter le nombre de juges au-delà du nombre minimum requis, peuvent convenir individuellement avec chacune de ces personnes d'un tarif d'honoraires.

Événements de Plusieurs Jours – Honoraire minimum \$225.00 par jour

Si la présence n'est pas requise à toutes les sessions, l'Organisateur peut choisir de négocier un tarif d'honoraires réduit. Dans tous les cas, les frais et dépenses payés aux Juges et Officiels par l'Organisateur doivent être clairement spécifiés dans le contrat d'embauche, lequel doit être signé par toutes les parties avant l'événement.

<p>Président du Jury</p>	<p>Le Président du Jury doit être agréé et sur la liste du CDF. Pour des événements plus importants, le Président du Jury ne doit pas avoir "droit de vote", sauf si un Coordonnateur de Compétition est embauché par l'Organisateur.</p>	<p>Ajout pour Événement d'un Jour Soirée seulement - \$100 Journée seulement - \$100 Journée et soirée - \$200</p> <p>Ajout pour Événements de Plusieurs Jours Un seul Président du Jury - \$200 Deux Présidents du Jury - \$125 chacun</p>
<p>Dépenses pour les Juges et Officiels</p>	<p>Repas : L'Organisateur est responsable de fournir ou d'indemniser 1 repas lors de 2 sessions consécutives, ou 2 repas lors de 3 sessions consécutives.</p> <p>Déplacement : si la distance d'un aller simple est de plus de 50 km, les juges seront remboursés à 50 cents par km.</p>	

Notes :

1. Toutes les dépenses de voyage, d'hébergement hôtelier et de stationnement, sont de la responsabilité de l'Organisateur pour tous les Juges provenant de l'extérieur.
2. Si la durée routière et de traversier est de plus de 1.5 heures et que l'événement commence à midi ou plus tôt, l'hébergement et un repas doit être fourni le jour précédant le début de l'événement.
3. Dans la situation décrite ci-dessus, un déjeuner doit aussi être fourni le jour de l'événement.

ANNEXE III - NDCC Demande de Titre de Championnat

Cette demande d'application doit être reçue par le NDCC au moins trois (3) mois avant la date proposée du/des championnat(s), et l'organisateur proposé doit adhérer aux Règle et Règlements du NDCC.

NOM DU DEMANDEUR : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : Travail : _____ Mobile : _____

NOM DE L'ÉVÉNEMENT : _____

CHAMPIONNATS OU OPTIONS PROPOSÉS :

DATE DU/DES CHAMPIONNAT(S) : _____

LIEU : _____

VILLE : _____

Une traite ou mandat bancaire au montant de \$ _____, payable à "National Dance Council of Canada" est joint à cette demande.

NOM DU DEMANDEUR : _____
(en caractères d'imprimerie)

DATE : _____

SIGNATURE AUTORISÉE : _____

Envoyer à : ndccinfosecretary@gmail.com ou
NDCC, 2720 Des Ormeaux, Montréal, QC, H1L 4X7

NDCC Grille Tarifaire pour une Demande de Titre de Championnat

Options de Championnat :

Forfait "A": Professionnel, Amateur et Pro-Am Ballroom, Latin, Smooth et Rhythm.

Forfait "B": Professionnel, Amateur et Pro-Am 10 danses, 9 danses et
Cabaret/Présentation (Exhibition).

Frais de forfaits de Championnats:

Le paiement des frais suivants doit accompagner la demande de Titre(s) de Championnat :

- Forfait "A" est 1000.00\$ pour Championnat Canadien "Ouvert".
- Forfait "B" est 750.00\$ pour un Championnat Canadien "Ouvert".
- Forfait "A" est 800.00\$ pour Championnat Canadien Est ou Ouest "Ouvert".
- Forfait "B" est 600.00\$ pour un Championnat Canadien Est ou Ouest "Ouvert".
- Forfait "A" est 600.00\$ pour un Championnat Provincial "Fermé" ou "Ouvert".
- Forfait "B" est 400.00\$ pour un Championnat Provincial "Fermé" ou "Ouvert".

Note : Si le/les organisateur(s) demandent un/des Titre(s) de Championnat (A, B), les frais pour le(s) Titre(s) de Championnat s'ajoutent au frais de sanction du NDCC.

ANNEXE IV – Liste des Compétiteurs Amateur – Directives aux Organisateurs

Envoyer la liste des compétiteurs amateurs à : registrardancecouncilcanada@gmail.com, en suivant les directives mentionnées ci bas.

La liste doit être envoyée 7 jours avant le début de l'évènement pour vérifications.

Le registraire doit créer le document lors de l'enregistrement des compétiteurs au programme de la compétition. Le registraire doit garder un document Excel ouvert durant l'enregistrement et ajouter les noms et informations relatifs aux participants.

Nous vous suggérons ce modèle de document pour la 'Liste des Compétiteurs Amateurs' :

Noms

Information

d'enregistrement

Nom du professeur ou

adresse courriel du studio participant

Airapetian, Victoria	info@shallwedance.ca
Avila-Hoyos, Luciana	saturn@rogers.com
Aydogan, Emre	dad256986@yahoo.com
Balashov, Aleksei	3315
Barsky, Eitan	mom1658@gmail.com
Baydala, Sophia	mercury@rogers.com
Bocharov, Lev	lboch@gmail.com
Bocharova, Alisa	lknowher@rogers.com
Borisova, Kira	16089
Bronshtain, Elly	16125
Bushchyk, Alessiah	jupiter@rogers.com
Bushchyk, Amelia	uranus@rogers.com

ANNEXE V – Prix en Espèces Minimum pour les Titres de Championnat Professionnel

Pour les Titres de Championnat Professionnel Multi-Danses, le montant des prix en espèces minimum doit respecter les critères suivants :

- 1) Pour une finale à six (6) couples, le total des prix en espèces attribués doit être d'au moins \$1500 par Championnat.
- 2) Tous les finalistes doivent recevoir un prix en espèces.

Pour les Titres de Championnat Professionnel en Danse Individuelle (Single Dance), le montant des prix en espèces minimum doit respecter les critères suivants :

- 1) Pour une finale à six (6) couples, le total des prix en espèces attribués doit être d'au moins \$1000 par Championnat.
- 2) Tous les finalistes doivent recevoir un prix en espèces.

ANNEXE VI – NDCC Liste des Figures – Syllabus Ballroom, Compétitions & Test de Médaille

WALTZ-VALE		TANGO		FOXTROT		QUICKSTEP	
Beginners - Débutants		Beginners - Débutants				Beginners - Débutants	
1	Closed Changes	1	Walk			1	Quarter Turn to Right
2	Natural Turn	2	Progressive Side Step			2	Heel Pivot (Quarter Turn to Left)
3	Reverse Turn	3	Progressive Link			3	Progressive Chassé
4	Natural Spin Turn	4	Closed			4	Forward Lock
5	Whisk	5	Promenade Rock			5	Natural Spin Turn
6	Chassé from Promenade		Turn				
Pre-Bronze – Pré-Bronze		Pre-Bronze – Pré-Bronze		Pre-Bronze - Pré-Bronze		Pre-Bronze – Pré-Bronze	
7	Closed Impetus	6	Open Reverse Turn, Lady Outside	1	Feather Step	6	Natural Turn
8	Hesitation Change	7	Back Corte	2	Three Step	7	Natural Pivot Turn
9	Outside Change	8	Open Reverse Turn, Lady in Line	3	Natural Turn	8	Natural Turn with Hesitation
		9	Progressive Side Step Reverse Turn	4	Reverse Turn (incl. Feather Finish)	9	Chassé Reverse Turn
				5	Closed Impetus and Feather Finish	10	Closed Impetus
						11	Back Lock
						12	Reverse Pivot
						13	Progressive Chassé to Right
Bronze		Bronze		Bronze		Bronze	
10	Reverse Corte	10	Open Promenade	6	Natural Weave	14	Tipple Chassé to Right
11	Back Whisk	11	Left Foot and Right Foot Rocks	7	Change of Direction	15	Running Finish
12	Basic Weave	12	Natural Twist Turn	8	Basic Weave	16	Zig-Zag Back Lock & Running Finish
13	Double Reverse Spin	13	Natural Promenade Turn			17	Cross Chassé
14	Reverse Pivot					18	Change of Direction
15	Back Lock					19	Natural Turn and Back Lock
16	Progressive Chassé to Right					20	Double Reverse Spin
Silver - Argent		Silver - Argent		Silver - Argent		Silver - Argent	
17	Weave from PP	14	Promenade Link	9	Closed Telemark	21	Quick Open Reverse
18	Closed Telemark	15	Four Step	10	Open Telemark and Feather Ending	22	Fishtail
19	Open Telemark and Cross Hesitation	16	Back Open	11	Top Spin Hover	23	Running Right Turn
20	Open Telemark and Wing	17	Promenade Outside	12	Feather Hover	24	Four Quick Run
21	Drag Hesitation	18	Swivels Fallaway	13	Telemark Natural	25	V 6
22	Open Impetus & Cross Hesitation	19	Promenade Four Step	14	Telemark Hover	26	Closed Telemark
23	Open Impetus & Wing	20	Change Brush Tap	15	Cross		
24	Outside Spin			16	Open Telemark Outside Swivel and Feather Ending		
25	Turning Lock			17	Open Impetus		
				18	Weave from PP		
				19	Reverse Wave		
Gold - Or		Gold - Or		Gold - Or		Gold - Or	
26	Left Whisk	21	Fallaway Four Step	20	Natural Twist Turn	27	Cross Swivel
27	Contra Check	22	Oversway	21	Curved Feather to Back Feather	28	Six Quick Run
28	Closed Wing	23	Basic Reverse Turn	22	Natural Zig-Zag from PP	29	Rumba Cross
29	Turning Lock to Right	24	The Chase	23	Fallaway Reverse and Slip Pivot	30	Tipsy to Right & Left
30	Fallaway Reverse & Slip Pivot	25	Fallaway Reverse & Slip Pivot	24	Natural Hover Telemark	31	Hover Corte
31	Fallaway Whisk	26	Five Step	25	Bounce Fallaway with Weave Ending		
32	Hover Corte	27	Contra Check				
Gold Star – Etoile d'Or		Gold Star – Etoile d'Or		Gold Star – Etoile d'Or		Gold Star – Etoile d'Or	
Steps 1 – 32 plus Gold Star groups Fig. 1 – 32 plus groupes Etoile d'Or		Steps 1 – 27 plus Gold Star groups Fig. 1 – 27 plus groupes Etoile d'Or		Steps 1– 25 plus Gold Star groups Fig. 1–25 plus groupes Etoile d'Or		Steps 1– 31 plus Gold Star groups Fig. 1 – 31 plus groupes Etoile d'Or	
VIENNESE WALTZ				VALESE VIENNOISE			
Bronze		Silver - Argent		Gold - Or		Gold Star-Etoile d'Or	
1	Change Steps Forward, Natural & Reverse	4	Change Steps Backward, Natural & Reverse	5	Reverse Fleckerl	Steps 1 – 7 Figures 1 - 7	
2	Natural Turn			6	Natural Fleckerl		
3	Reverse Turn			7	Contra Check		

Reference : The Ballroom Technique ISTD & The Viennese Waltz by Harry Smith Hampshire

Reference: Gold Star Groups - Groupes Etoile d'Or, Ballroom Figures Technique by Geoffrey Hearns

ANNEXE VII – NDCC Liste des Figures - Syllabus Latin Americain, Compétitions & Test de Médaille

	CHA CHA		RUMBA		SAMBA		PASO DOBLE				
Beginners Débutants	1	Basic Movements, Closed, Open and in Place.	1	Basic Movements (Closed, Open, in Place, Alternative)	1	Basic Movements: Natural and Reverse, Side and Progressive	1	Sur Place			
	2	New York (Left and Right side)	2	Cucarachas Left Foot and Right Foot	2	Whisks (also with Lady's Underarm Turn)	2	Basic Movement			
	3	Spot Turns to Left or Right (incl. Switch and Underarm Turns)	3	New York to Left and Right side	3	Samba Walks in Promenade Position	3	Chassés to Right or Left (including elevations)			
	4	Shoulder to Shoulder Left side & Right side	4	Spot Turns to Left or Right (incl. Switch and Underarm Turns)	4	Rhythm Bounce	4	Drag			
	5	Hand to Hand (Right and Left side position)	5	Shoulder to Shoulder	5	Travelling Voltas to Right and Left (facing no turn)	5	Déplacement (also Attack)			
Pre-Bronze Pré-Bronze	6	Three Cha Cha Chas- Fwd and Back, Side Steps (to Left and Right)	7	Progressive Walks forward or back	6	Travelling Bota Fogos Forward	7	Promenade			
	7	Side Steps (to Left and Right)	8	Side Steps (to Left or Right)	7	Cris Cross Bota Fogos (Shadow Bota Fogos)	8	Ecart (Fallaway Whisk)			
	8	There and Back	9	Cuban Rocks	3	Samba Walks (Side and Stationary)	9	Separation			
	9	Time steps					10	Separation with Lady's Caping Walks			
Bronze	10	Fan	10	Fan	8	Travelling Bota Fogos Back	11	Fallaway Ending to Separation			
	11	Alemana	11	Alemana	9	Bota Fogos to PP and CPP	12	Hut			
	12	Hockey Stick	12	Hockey Stick	10	Cris Cross Voltas	13	Sixteen			
	13	Natural Top	13	Natural Top	11	Solo Spot Volta	14	Promenade and Counter Promenade			
	14	Natural Opening Out Movement	14	Opening Out to Right and Left	12	Foot Changes 1&2	15	Grand Circle			
Silver Argent	15	Closed Hip Twist	15	Natural Opening Out Movement	13	Shadow Travelling Volta	16	Open Telemark			
	10	Fan (Development)	10	Fan (Development)	12	Foot Changes 1-2-3-4-8	17	La Passe			
	16	Open Hip Twist	17	Open Hip Twist	17	Open Rocks	18	Banderas			
	17	Reverse Top	18	Reverse Top	18	Back Rocks	19	Twist Turn			
	18	Opening Out from Reverse Top	19	Opening Out from Reverse Top	19	Plait	20	Fallaway Reverse Turn			
Gold Or	19	Aida	20	Aida	20	Rolling Off the Arm	21	Coup de Pique			
	20	Spiral Turns (Spiral, Curl and Rope Spinning)	21	Spiral Turns (Spiral, Curl and Rope Spinning)	21	Argentine Crosses	22	Left Foot Variation			
	21	Cross Basic	22	Sliding Doors	22	Maypole	23	Spanish Lines			
	22	Cuban Breaks (incl. Split Cuban Breaks)	23	Fencing	23	Shadow Circular Volta	24	Flemenco Taps			
	23	Chase	24	Three Threes	24	Foot Changes 1 to 8	25	Syncopated Separation			
Gold Star - Etoile d'Or	11	Alemana R to R Hand hold	7	Progressive walks fwd in Right shadow Position (kiki walks)	24	Contra Bota Fogos	25	Travelling Spins from PP			
	24	Advanced Hip Twist	11	Alemana R to R Hand hold Advanced	25	Roundabout	27	Travelling Spins from CPP (No Syncopation)			
	25	Hip Twist Spiral	22	Hip Twist (Development)	26	Natural Roll	28	Fregolina (also Faro)			
	26	Turkish Towel	23	Sliding Doors	27	Reverse Roll	29	Twists			
	27	Sweetheart	24	Fencing	28	Promenade and Counter Prom. Runs	30	Chassé Cape (incl. outside turn)			
Gold Star - Etoile d'Or	28	Follow My Leader	25	Three Alemanas	29	Three Step Turn					
	29	Foot Changes	26	Hip Twists - Adv. Continuous- Circular	30	Samba Locks					
Gold Star - Etoile d'Or		Gold Star - Etoile d'Or		Gold Star - Etoile d'Or		Gold Star - Etoile d'Or					
Steps 1 - 29 Figures 1 - 29 See note - Voir note		Steps 1 - 26 Figures 1 - 26 See note - Voir note		Steps 1 - 31 Figures 1 - 31 See note - Voir note		Steps 1 - 31 - Figures 1 - 31 See note - Voir note					
JIVE				General Information				Informations Générales			
Beginners Débutants	1	Basic in Place	Silver Argent	4	Hesitation (1-2 of link)	Gold Star : All above figures in each dance also the figures and amalgamations as written in the book Popular Variations by ISTD. Complete figures must be danced.	Etoile d'Or : Toutes les figures mentionnées dans chaque danse ainsi que les enchaînements tels que décrits dans le livre de Popular Variations de l'ISTD. Les figures complètes doivent être dansées.				
	2	Fallaway Rock		15	Reverse Whip						
Pre-Bronze Pré-Bronze	3	Fallaway Throwaway	Gold Or	16	Windmill Spanish	Arms No restrictions. The use of arms should be rhythmical and suit the figure and the dance.	Bras Aucune restriction. L'utilisation des bras devrait être rythmique et convenir à la figure et à la danse.				
	4	Link (kick ball change all levels)		17	Arms Rolling Off the Arm Simple						
	5	Change of Places Right to Left		18	Spin						
Bronze	6	Change of Places Left to Right	Gold Star Etoile d' Or	19	Spin	Please Note: In syllabus competitions IDTA styling or foot positions may be used. Examinations remain as per ISTD	S.V.P. Notes: Pour les compétitions, le style et les positions de pieds de l'IDTA peuvent être utilisés. Pour les examens utilisez l'ISTD				
	7	Change of Hands Behind Back		20	Miami Special			Reference: ISTD Manuals ISTD Popular Variations	Références : Manuels ISTD ISTD Popular Variations		
8	Hip Bump (Left Shoulder Shove)	21	Curly Whip								
	5	Change of Places Right to Left with Change of Hands		22	Shoulder Spin						
	6	Change of Places Left to Right with Change of Hands		23	Toe Heel Swivels						
	9	American Spin		24	Chugging						
	10	Walks		25	Chicken Walks						
	11	Stop and Go		26	Catapult						
	12	Mooch		27	Stalking Walks, Flicks and Break						
	13	Whip									
	14	Whip Throwaway									



*National Dance Council of Canada
Conseil National en Danse du Canada*

ANNEXE VIII

Code Vestimentaire du NDCC

En vigueur le 1er janvier 2024

GARÇON	BALLROOM / SMOOTH / LATIN / RHYTHM Juvenile tous les niveaux - Junior Débutants à Bronze	
	FAIRE	NE PAS FAIRE
CHEMISE	Chemise blanche une avec manches longues, avec boucle noire ou cravate noire.	Le col roulé blanc ou noir n'est pas autorisé. Aucun col monté ou matériel brillant. Palmettes, pierres, cristaux, fil métallique ou motifs ne sont pas autorisés.
PANTALON	Pantalons noir; Pantalon noir à taille haute. Ceinture simple noire permise. Sarigle sous le pied optionnelle; Salin noir autorisé seulement pour une bande et pour la ceinture du pantalon.	Les dentiers, veours et pantalons de cuir ne sont pas autorisés.
SOULEERS	Les souliers doivent être noirs avec un talon n'excédant pas 3,5 cm.	
MAQUILLAGE		Le maquillage n'est pas permis.
COIFFURE	Les cheveux longs doivent être attachés en queue de cheval.	

GIRL	BALLROOM / SMOOTH / LATIN / RHYTHM Juvenile tous les niveaux - Junior Débutants à Bronze	
	FAIRE	NE PAS FAIRE
ROBE - GÉNÉRAL	Robe simple; Léotard avec jupe ou jupe portefeuille. La robe doit être entièrement faite dans une couleur unie. Les manches peuvent être longues, courtes, au coude, avec ourlet, bouffants. Un style sans manche est aussi autorisé. (aucun tissu métallique)	Léotard ou robe avec encolure bateau ou avec une seule manche; Léotard ou robe avec bretelle de toute forme; Pantalons, dentiers et shorts ne sont pas autorisés.
ROBE - JUPE	Jupe plissée ou uniforme verticale; Longueur entre le genou et le mollet; longueur uniforme. Un jupon est autorisé s'il n'est ni plus long, ni plus large que la couche extérieure de la jupe, et s'il est de la même couleur ou d'une couleur similaire à la couche extérieure de la jupe.	Ouvertures dans la jupe; Bordures avec découpages; Franges; Bordures frangées; Frisons; Jupe faite de bandes de tissu; Devanture divisée ne sont pas autorisés.
ROBE - OUVERTURES		Ventre dénudé; Ouvertures dans le corps du costume à l'avant et à l'arrière ne sont pas autorisés.
ROBE - DÉCORATION	5	Palmettes, Pierres, Cristaux, Plumes, Fils et Tissus métallique, Franges, Dentelle, Boucles, Frisons, Teniture et Décoration Fluorescente, ou toute décoration ou bordure similaire ne sont pas autorisés. (tissus ou fils métallique)
ROBE - TISSUS	L'utilisation de filat, dentelle, ou tout autre tissu transparent ou semi-transparent doit être doublé à partir de la taille jusqu'au dessus du buste, ainsi qu'à une hauteur correspondante dans le dos de la robe. Une doublure n'est pas nécessaire sur les manches lorsque ces tissus sont utilisés.	Les tissus dans les tons de couleur peau et les tissus transparents et semi-transparent ne sont pas autorisés.
SOUS-VÊTEMENTS	Le finisier doit être complètement couvert en tout temps.	Les tangas ne sont pas autorisés.
SOULEERS	JUVÉNILE SEULEMENT: Doit porter des chaussures blanches aux chevilles (peuvent comporter un peu de dentelle); Souliers avec un talon plein (block heel) n'excédant pas une hauteur de 3,5 cm.	Les bars et collants en grésille (fishnet) ne sont pas autorisés.
ACCESSOIRES ET MAQUILLAGE	Les accessoires et le maquillage doivent être approprié pour l'âge de l'enfant et le style. Les boucles d'oreilles doivent être petites et simples.	Brassards, foulards, chokers, gants ou bandeaux; Décorations sur la robe; Faux-cils; Ongles rapportés; Fauxil pour cheveux coloré ou brillant; Postiche ou extension de cheveux; Rouge à lèvres brillant; Toute forme de maquillage corporel ne sont pas autorisés.
COIFFURE	De petites fleurs ou boucles ne sont permises que dans les cheveux, maximum 8 cm.	Tout accessoire brillant ou décoration brillante, incluant mais non limité à : palmettes, pierres, cristaux, fil métallique, ou toute autre décoration ne sont pas autorisés.



HOMME	BALLROOM / SMOOTH Junior Argent à Championnat - 16 Ans et Plus		
	Débutants, Pré-Bronze, Bronze	Argent, Or, Pré-Championnat	Championnat
COSTUME - GÉNÉRAL	NON AUTORISÉ: Costume international.	Queue-de-pie noir avec chemise blanche, avec boucle blanche; Habit (veston et pantalon) noir, avec chemise blanche, avec boucle noire ou cravate noire; Veste noire sans manche autorisée, avec chemise noire ou blanche, avec manches longues, avec boucle noire ou cravate noire.	Queue-de-pie noir avec chemise blanche, avec boucle blanche; Habit (veston et pantalon) noir, avec chemise blanche, avec boucle noire ou cravate noire.
CHEMISE	Chemise blanche ou noire unie avec manches longues, avec boucle noire ou cravate noire.		
PANTALON	Pantalon d'habit noir. Ceinture simple noire permise.		
COIFFURE	NON AUTORISÉ: Denims, pantalon de cuir. Les cheveux longs doivent être attachés en queue de cheval.	Les cheveux longs doivent être attachés en queue de cheval.	Les cheveux longs doivent être attachés en queue de cheval.

FEMME	BALLROOM / SMOOTH Junior Argent à Championnat - 16 Ans et Plus		
	Débutants, Pré-Bronze, Bronze	Argent, Or, Pré-Championnat & Championnat	
ROBE - GÉNÉRAL	Robe d'après-midi; Jupe et blouse; Léotard avec jupe ou jupe portefeuille. NON AUTORISÉ: Costume international. NON AUTORISÉ: Pantalon, denims, shorts. Longueur entre le genou et le mollet.		
ROBE - JUPE	NON AUTORISÉ: Ouverture sur le devant, le côté ou l'arrière.		
ROBE - OUVERTURES	Ouverture dans le dos ne doit pas descendre plus bas que la taille; Les côtés et la poitrine doivent être couverts.	Robe de compétition.	
ROBE - DÉCORATION	NON AUTORISÉ: Paillettes, Pierres, Cristaux, Plumes, Fil métallique, Franges, ou toute décoration ou bordure similaire.		
ROBE - TISSUS	NON AUTORISÉ: Tissus transparents et semi-transparent, Tissus dans les tons de couleur peau.		
SOUS-VÊTEMENTS	Le fessier doit être complètement couvert en tout temps. NON AUTORISÉ: Tangas.	Le fessier doit être complètement couvert en tout temps. NON AUTORISÉ: Tangas.	



HOMME	LATIN / RHYTHM Junior Argent à Championnat - 16 Ans et Plus	Argent, Or, Pré-Championnat, Championnat
COSTUME - GÉNÉRAL	NON AUTORISÉ: Costume international.	Habit de compétition; Aucune restriction sur les combinaisons de couleur.
CHEMISE	Chemise blanche ou noire unie avec manches longues, avec boucle noire ou cravate noire.	
PANTALON	Pantalon d'habit noir; Pantalon noir à taille haute permis. Ceinture simple noire permise.	Pantalon à taille haute permis.
COIFFURE	NON AUTORISÉ: Denims, pantalon de cuir.	NON AUTORISÉ: Denims, pantalon de cuir.
AUTRE	Les cheveux longs doivent être attachés en queue de cheval. NON AUTORISÉ: Bijoux.	Les cheveux longs doivent être attachés en queue de cheval.

FEMME	LATIN / RHYTHM Junior Argent à Championnat - 16 Ans et Plus	Argent, Or, Pré-Championnat, Championnat
	Débutants, Pré-Bronze, Bronze	
ROBE - GÉNÉRAL	Robe d'après-midi; Jupe et blouse; Léotard avec jupe ou jupe portefeuille. NON AUTORISÉ: Costume international. NON AUTORISÉ: Pantalon, denims, shorts.	Robe de compétition.
ROBE - JUPE	Longueur pas plus haut que le milieu de la cuisse. NON AUTORISÉ: Ouverture sur le devant, le côté ou l'arrière.	
ROBE - OUVERTURES	Ouverture dans le dos ne doit pas descendre plus bas que la taille; Les côtés et la poitrine doivent être couverts.	NON AUTORISÉ: Denims, shorts.
ROBE - DÉCORATION	NON AUTORISÉ: Paillettes, Pierres, Cristaux, Plumes, Fil métallique, Franges, ou toute décoration ou bordure similaire.	
ROBE - TISSUS	NON AUTORISÉ: Tissus transparents et semi-transparent, Tissus dans les tons de couleur peau, Tissus de dentelle.	
SOUS-VÊTEMENTS	Le fessier doit être complètement couvert en tout temps. NON AUTORISÉ: Tangas.	Le fessier doit être complètement couvert en tout temps. NON AUTORISÉ: Tangas.



Cher organisateurs,

Il a été observé que votre responsabilité de fournir des informations nécessaires et obligatoires au NDCC a été négligée. Nous vous rappelons qu'il est impératif de fournir, à temps, les informations énumérés ci-dessous au Secrétaire (liste des Juges, des Officiels et des Compétiteurs Professionnels) et ou Coordonnateur du Registre Amateur (liste des Compétiteurs, pas de participants étudiants Pro-Am).

Veillez utiliser ce document pour nous fournir des informations importantes et nous permettre de vérifier les qualifications de tous les officiels et l'inscription des participants.

Ce travail doit être effectué en collaboration avec votre registraire ou personne qui travaille pour vous à la création de la programmation de votre évènement.

2.2.1.2 La demande de Sanction de compétition doit être soumise au moins un (1) mois avant l'évènement. Pour éviter la possibilité de dates conflictuelles, il est préférable de choisir le plus tôt possible. (voir la section Dates calendrier et contraintes de distance).

2.2.1.3 Les frais de Sanction doivent être payés au même moment que la demande de Sanction est soumise au NDCC. À la réception de l'accusé de réception de l'approbation du NDCC, le(s) organisateur(s) de l'évènement acceptent toutes les règles et règlements du NDCC.

(Le paiement doit être effectué par virement électronique à l'adresse suivante : ndccinfosecretary@gmail.com)

2.5.1 Au moins 1 (une) semaine avant l'évènement, le(s) Organisateur(s) doit(s) fournir au Secrétaire du NDCC (ndccinfosecretary@gmail.com) la liste des enseignants et concurrents professionnels (pour les non-Canadiens, veuillez indiquer le pays). Les noms des consurrents que se sont inscrits tardivement peuvent être envoyés en plus.

La liste doit également être envoyée à la CDF à l'adresse suivante :

info@canadiandancesportfederation.ca

Veillez ne pas envoyer la liste par SMS, Messenger ou tout autre moyen de communication, utilisez uniquement le courrier électronique.



2.5.2. Au moins 1 (une) semaine avant l'événement, le(s) Organisateur(s) doit(s) fournir au NDCC la liste de tous les compétiteurs amateurs, y compris tous les compétiteurs amateurs et amateurs mixtes (am-am), leur catégorie de compétition et leur catégorie d'âge, ainsi que toute catégorie spéciale dans laquelle ils dansent/compétitionnent (pour les non-Canadiens, veuillez indiquer le pays). Les organisateurs doivent suivre les instructions disponibles à l'annexe IV. Les noms des concurrents qui se sont inscrits tardivement peuvent être envoyés en plus.



ANNEXE IV – Liste des Compétiteurs Amateur – Directives aux Organisateurs

Envoyer la liste des compétiteurs amateurs à : registrardancecouncilcanada@gmail.com,
en suivant les directives mentionnées ci bas.

La liste doit être envoyée 7 jours avant le début de l'évènement pour vérifications.

Le registraire doit créer le document lors de l'enregistrement des compétiteurs au programme de la compétition. Le registraire doit garder un document Excel ouvert durant l'enregistrement et ajouter les noms et informations relatifs aux participants.

Nous vous suggérons ce modèle de document pour la 'Liste des Compétiteurs Amateurs' :

Noms

Information

d'enregistrement

Nom du professeur ou

adresse courriel du studio participant

Airapetian, Victoria	info@shallwedance.ca
Avila-Hoyos, Luciana	saturn@rogers.com
Aydogan, Emre	dad256986@yahoo.com
Balashov, Aleksei	3315
Barsky, Eitan	mom1658@gmail.com
Baydala, Sophia	mercury@rogers.com
Bocharov, Lev	lboch@gmail.com
Bocharova, Alisa	lknowher@rogers.com
Borisova, Kira	16089
Bronshtain, Elly	16125
Bushchyk, Alessiah	jupiter@rogers.com
Bushchyk, Amelia	uranus@rogers.com





Code de conduite pour les Juges

- 1- Vous devez signaler votre présence au Juge en Chef 10 min avant le début de votre session.
- 2- Vous devez aviser le Juge en Chef si vous considérez votre habileté à juger altérée par un malaise ou toute autre raison valable.
- 3- Vous devez vous retirer et aviser le juge en Chef quand un membre de votre famille immédiate, famille composée, ou un membre de la maisonnée compétitionne dans une ronde.
- 4- Durant la session, vous devez vous abstenir de parler à d'autres juges.
- 5- Vous devez vous assurer de bien signer votre bulletin de juge en encre noire ou bleue et d'écrire vos initiales à toute modification sur le bulletin de vote.
- 6- Vous ne pouvez utiliser votre téléphone portable ou tout autre appareil électronique durant votre session de juge.
- 7- Svp, durant l'attente de votre session, à la table des juges, vous devez minimiser l'utilisation de votre téléphone portable. Si vous devez vraiment l'utiliser, veuillez-vous retirer à l'écart afin de compléter votre business.
- 8- Vous ne pouvez socialiser avec vos élèves durant l'entièreté de l'évènement et vous ne pouvez afficher aucun commentaire sur aucune plateforme média sur la performance des compétiteurs. Aussi, vous ne pouvez afficher aucune photos ou vidéos de vous avec vos élèves avant que l'entièreté de l'évènement soit complété.
- 9- Lors d'un évènement sanctionné par le NDCC, les officiels ne sont pas autorisés à donner des leçons d'entraînement, sur les lieux ou à l'extérieur, pendant toute la durée de leur contrat d'officiel pour l'évènement.

Le non-respect du code de conduite des juges pourrait vous entraîner des mesures disciplinaires.